

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>Partie I : APPROCHE THEORIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL, DE L'INTEGRATION REGIONALE ET LE PROCESSUS D'INTEGRATION.....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 : Approche théorique : commerce international et intégration régionale...3</b>	
<b>Chapitre 2 : Le processus d'intégration .....</b>	<b>19</b>
<b>Partie II : MENACES ET OPPORTUNITES POUR MADAGASCAR DANS L'ADHESION A LA SADC .....</b>	<b>30</b>
<b>Chapitre 1 : La grande île dans la SADC .....</b>	<b>30</b>
<b>Chapitre 2 : Enjeux économiques de l'intégration de Madagascar dans la SADC .....</b>	<b>43</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>

# INTRODUCTION

La mondialisation et la régionalisation constituent les deux phénomènes dominants de l'économie mondiale. D'ailleurs, une évolution importante du processus d'intégration apparaît manifeste. Les accords de zone de libre échange se multiplient surtout entre les pays du nord et du sud et les processus initiés et encouragés par les Etats dans des cadres institutionnels sont accompagnés et, de plus en plus, soutenus par les acteurs privés (entreprises, ONG...) qui agissent dans des espaces économiques régionaux.

Ce renouveau du processus d'intégration régionale est intimement lié au phénomène de la globalisation. Ainsi pour certains, la régionalisation constitue une réponse à la dynamique de la mondialisation qui se traduit par une tendance « unificatrice et homogénéisant ». Pour d'autres, la régionalisation est davantage une condition indispensable et un préalable essentiel à « l'intégration » à la mondialisation et à l'adaptation à l'évolution de l'économie mondiale. Une nouvelle pratique est alors née quant à l'économie mondiale, la propulsion au premier plan de l'échange. De l'OMC à la régionalisation des échanges, des règles se sont formées pour une harmonisation du commerce international.

C'est une « étape » qui conduit à la libéralisation multilatérale tout en évitant le risque d'une marginalisation accrue.

L'intégration régionale révèle désormais le renouveau de la question de l'Etat – Nation dans le contexte actuel de la mondialisation. Elle entraîne un abandon plus ou moins important et partiel de sa souveraineté. Elle s'apparente à un « pool de souveraineté » et dénote des limites de l'Etat à exercer toute sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national (HUGON 2002).

Cette étude porte sur « *L'adhésion de la grande île à la SADC et les enjeux économiques* ». En d'autre terme, l'analyse se centrera sur l'impact de l'adhésion au protocole de la SADC sur le commerce.

Madagascar est devenu le quatorzième pays membre de la SADC en Août 2005. Il est lieu de signaler que le principal objectif de cette organisation soit de promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique par l'intégration régionale et par le biais du développement du commerce et de l'investissement.

A ce sujet, la divergence d'opinion m'a attiré l'attention de focaliser cette étude sur l'adhésion de la grande île à la SADC. Certes, la raison économique et surtout le besoin d'interdépendance actuelle au niveau régional qu'au niveau mondial ont influencé cette

décision. Alors que comme tant d'autres formes de relation internationale ou de coopération, l'intégration régionale a aussi ses forces et ses faiblesses. Donc, il pourrait y avoir des opportunités et des menaces pour ses membres.

Il conviendra de s'interroger alors : Quelles sont les menaces et les opportunités pour l'économie malgache dans cette adhésion, notamment, dans le cadre des échanges commerciaux ?

A cette fin, ce travail s'appuiera à priori sur la revue des littératures parlant le sujet, l'évaluation du commerce existant et potentiel entre Madagascar et la SADC en 2004 à l'aide des données recueillies au près du CREAM , l'analyse des avantages comparatifs pour certains produits ainsi que le part de marché malgache face à ses concurrents, notamment, face à l'Afrique du sud (étude faite par le CREAM en 2004). Par la suite, les théories sur le commerce international en particulier la théorie des avantages comparatifs de D. Ricardo, La théorie des avantages absolus d'A. Smith, la théorie de la concurrence monopolistique de Robinson seront utilisées comme outil d'analyse pour argumenter ce travail.

La première partie sera consacrée à l'approche théorique du commerce international et de l'intégration régionale ainsi qu'au processus d'intégration à la SADC. La deuxième partie se centrera sur les enjeux commerciaux sur cette adhésion.

---

**PARTIE 1**

**Adhésion à la SADC :**

**approche théorique du**

**commerce international et de**

**l'intégration régionale**

---

# **Chapitre 1 : Approche théorique du commerce international et de l'intégration régionale**

Au 16<sup>ème</sup> siècle, les Mercantilistes avaient déjà préconisé le commerce. Le commerce international marque le renouveau des relations internationales. Pour certains, la pratique du commerce international amène à l'exploit. En effet, la notion des avantages comparatifs ou encore la notion des avantages absolus explique cela. De l'autre côté, il existe des pays qui sont plus vulnérables.

La théorie du commerce international enseigne qu'il peut exister un conflit de répartition qui fait que les gains à l'échange ne profitent pas à tous le monde. Des inégalités se forment et des catégories sociales entières enregistrent des pertes qu'il est difficile de compenser. Toutefois, les écarts de performance évoluent sans cesse. Les spécialisations induites par des hétérogénéités en termes de coût de production et d'externalités créent inévitablement des différentiels de croissance qui font que certains pays progressent plus vite que d'autres. La raison en est claire. Les conditions de l'ouverture comptent davantage que l'ouverture elle même.

D'autre part, la question de l'intégration régionale a fait l'objet d'un grand nombre d'analyses économiques et a suscité un intérêt marqué de la part des économistes et des décideurs politiques. Dès 1950, VINER a montré que la mise en place d'une zone de libre échange est susceptible d'augmenter le bien-être des pays qui l'intègrent lorsque la demande d'importation est élastique. En effet, le niveau du droit de douane initial est élevé et la différence entre les coûts de production du partenaire et du reste du monde est faible. Aujourd'hui, la réapparition du régionalisme se pose encore une fois comme opportunité aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

Pour mieux cerner le commerce international et l'intégration régionale, il est nécessaire de survoler les pensées des libéraux qui ont fait du libre-échange, leur cheval de bataille ainsi que les protectionnistes avec leurs instruments d'interventions. Ensuite les théories liées à l'intégration régionale seront évoquées dans ce chapitre.

# **Section 1 : Approche théorique du commerce international : le libre-échange et le protectionnisme:**

Il existe deux grands types de conceptions bien distinctes du commerce international à savoir le libre-échange et le protectionnisme. Dans un premier temps, nous analysons le libre échange pour ensuite nous approfondir le protectionnisme.

## **I- Le libre échange :**

Le libre-échange est la doctrine économique favorable à la libre circulation des marchandises.

Cette libre circulation peut s'étendre aux services, aux capitaux et à la main-d'œuvre. Pour cela, les libre-échangistes préconisent la suppression de toutes les entraves aux échanges.

### **I.1 La théorie des avantages absolus d'Adam Smith.**

Dans son ouvrage « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations » (1776), Adam Smith reprend l'analyse des physiocrates sur les bienfaits du libre-échange. Il élabore la théorie des avantages absolus. Selon lui, « *Chaque pays doit se spécialiser dans les biens et les services qu'il parvient à produire à un coût de production inférieur à celui du reste du monde* ». (BARRE, p.642). Pour cela Chaque pays doit en contrepartie délaisser la production de biens et de services pour lesquelles il est le moins efficace. Il doit alors importer ces produits du reste du monde.

A titre d'exemple, prenons le cas de la France et de l'Arabie Saoudite pour deux produits : les voitures et le pétrole. La France a un avantage absolu pour les voitures et doit se spécialiser dans cette production. Elle doit délaisser la production de pétrole et l'acheter à l'extérieur. L'Arabie Saoudite doit se spécialiser, à l'inverse, dans la production de pétrole et importer ses voitures. D'un point de vue économique, les deux pays ont intérêt à se spécialiser et à commercer. Il n'y a aucun perdant à l'échange.

## **Encadré 1 : Conception d'Adam Smith du commerce international**

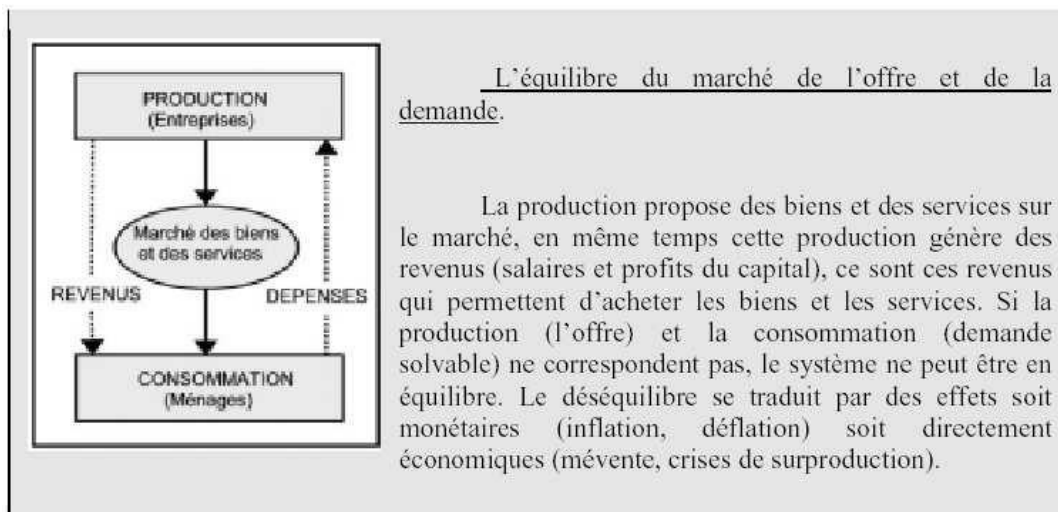
### **Adam Smith (1723-1790)**

- l'échange : Sans possibilité d'échange, le travail du boulanger serait inutile à la fois pour lui et pour ses clients. Il n'aurait aucune raison de produire autant de pain, juste suffisamment pour lui et les siens. C'est l'échange qui permet à la fois au boulanger et à ses clients de profiter des bienfaits du travail du boulanger. C'est l'échange qui permet de passer de l'intérêt individuel à l'intérêt collectif. Pour Smith, l'intérêt collectif se résume à une somme d'intérêts individuels. L'échange est ce qui favorise la création de richesses

- le libéralisme : Puisque l'échange est le moteur de la création de richesses, pour favoriser la création de richesses, il faut favoriser l'échange, d'où le libéralisme. Libéralisme à resituer bien évidemment dans son contexte, c'est à dire dans le cadre toujours présent d'une société féodale, où le capitalisme industriel est seulement naissant.

D'après Adam Smith (1723-1790)

Le schéma ci-dessous illustre le phénomène de l'équilibre du marché de l'offre et de la demande :



D'après Adam Smith (1723-1790)

## **I.2. La théorie des avantages comparatifs de David Ricardo (1772-1823)**

Dans son ouvrage intitulé « *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* » (1817), Ricardo apporte un complément à la théorie d'Adam Smith. Il existe un cas particulier non étudié par Smith quand un pays n'a aucun avantage absolu sur ses partenaires commerciaux. Il ne peut donc se spécialiser dans une production pour échanger commercialement avec les autres. Ricardo élabore la théorie des avantages comparatifs pour remédier à la faille théorique de Smith. Selon RICARDO (1817) « *Chaque pays doit se spécialiser dans la production dans laquelle son coût de production est le plus faible au détriment de ses autres productions. Là où le pays est le moins mauvais, à défaut d'être le meilleur, il se spécialise.* » (BARRE, p. 643)

Ricardo a pris l'exemple désormais fameux de la production de draps et de vin dans deux pays différents : le Royaume-Uni et le Portugal.

On considère que le coût du travail par ouvrier est identique dans les deux pays.

La supériorité du Portugal découle d'une meilleure productivité du travail dans les deux domaines d'activité. Toutefois, en calculant les écarts de prix entre les deux produits, Ricardo remarque que le Portugal a un avantage plus grand pour le vin que pour les draps. On parle d'avantages comparatifs. Dans cette situation, le Portugal a intérêt à se spécialiser dans le vin et à importer ses draps.

Symétriquement, l'infériorité du Royaume-Uni est moindre pour les draps que pour le vin. Le Royaume-Uni doit donc abandonner la production de vin et se spécialiser dans la production de draps. En théorie, les deux pays ont intérêt à commercer en se spécialisant, car ils en tireront tous deux un bénéfice supplémentaire.

Ricardo est donc favorable au libre-échange, quelles que soient les situations des deux partenaires commerciaux. Pour lui, le commerce international est un moyen de dynamiser la croissance économique et d'éviter « l'état stationnaire » (taux de croissance égal à 0 %). La pensée de Ricardo est donc très actuelle, car la croissance économique depuis 1945 est due, en grande partie, à l'abaissement significatif des droits de douane dans toutes les régions du monde.

## **I.3 Le théorème HOS**

Il s'agit d'un théorème élaboré dans la seconde moitié du XX siècle par trois économistes (Heckscher, Ohlin et Samuelson) et qui se situe dans le prolongement théorique de la pensée ricardienne. Ces économistes expliquent les avantages comparatifs par les différences de dotation



en facteurs de production. Ils prennent comme hypothèse le caractère substituable des deux facteurs de production capital et travail. Selon eux, « *les pays ont en effet intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles ils possèdent les aptitudes les plus grandes.* » (ibid., p.647).

La dotation des pays en développement comprend une abondance de ressources minérales, une main d'œuvre peu qualifiée et nombreuse et un faible capital technique. La dotation des pays développés comprend une main-d'œuvre qualifiée, beaucoup de capital technique et peu de ressources minérales.

Pour les libéraux, la théorie du libre-échange, démontrée par Smith et Ricardo, est favorable à la croissance économique mondiale et tous les pays y gagnent quel que soit leur niveau de développement. (ibid.)

#### **I.4. La concurrence monopolistique**

##### **I.4.1. Définition**

La concurrence monopolistique est un régime de concurrence hybride, entre le monopole et la concurrence pure et parfaite. La différenciation utilisée par les modèles de commerce international est horizontale. Chaque entreprise d'une industrie propose un produit différent de ceux de ses concurrents (taille, forme, couleurs, caractéristiques) mais de qualité et de prix comparables.

Selon Chamberlin (1933), Il y a concurrence monopolistique lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Il y a libre entrée et libre sortie des firmes dans l'industrie. La concurrence aboutit donc inévitablement dans le long terme à l'égalisation de la recette moyenne et du coût moyen  
(Équilibre à profit nul).
- Chaque firme dispose de sa propre clientèle (demande résiduelle). L'importance de cette clientèle dépend du nombre de concurrents sur le marché et du degré de différenciation de leurs produits.
- Chaque entreprise considère les prix de ses concurrents comme donnés. Elle ignore donc l'impact de son propre prix sur celui des autres firmes ; ce qui revient à dire

qu'elle n'a pas de comportement stratégique, en raison du grand nombre de concurrents présents sur le marché.

Contrairement à la concurrence pure et parfaite, la concurrence monopolistique reste compatible avec l'existence de firmes présentant des coûts moyens décroissants : en effet, aucune firme ne peut capter l'intégralité de la clientèle de ses concurrentes, en raison de la différenciation des biens régnant sur le marché. La différence principale résidant dans le fait que chaque firme vend ici un produit spécifique dont elle choisit le prix, ce qui lui assure un marché propre sur lequel elle se trouve en situation de monopole.

#### **I.4.2. L'apparition des échanges internationaux**

Imaginons un monde composé de deux pays. Chaque pays dispose de la même industrie, avec plusieurs firmes identiques : chaque firme fabrique une variété différente du même bien avec la même technique de production, présentant des rendements d'échelle croissants. De plus, la technique de production employée est la même dans les deux pays et les dotations en ressources nécessaires à la production (travail, capital, terre) sont aussi identiques et immobiles au plan international. Enfin, les ménages des deux pays ont les mêmes goûts. Ils consomment les mêmes quantités de chaque variété à leur disposition.

Un tel monde ne présente aucun avantage comparatif, puisqu'il n'existe aucune différence dans les coûts moyens de production.

Selon les modèles traditionnels des échanges, l'échange international est inutile, puisqu'il n'apporterait aucun gain de bien-être aux deux pays. Pourtant, on peut montrer que, même en l'absence d'avantages comparatifs, un échange international, profitable aux deux régions, est concevable.

Le nombre de firmes présentes dans chaque région garantit un prix de vente juste égal au coût moyen de production. Comme leurs coûts moyens sont décroissants, la production de chacune peut augmenter et le prix de vente diminuer si la taille du marché augmente (le nombre des ménages croît).

Or justement, l'échange international permet l'accès à un marché beaucoup plus vaste. Les entreprises sujettes à des rendements d'échelle sont donc incitées à exporter pour gagner des parts de marché et accroître leurs recettes.

L'échange international favorise également les ménages. Le commerce leur permet d'obtenir de nouvelles variétés, auparavant inaccessibles et de bénéficier de prix plus faibles, puisque le commerce international intensifie la concurrence et pousse les firmes à produire plus, plus efficacement et à réduire leur marge bénéficiaire.

Il y a donc bien amélioration du bien-être par l'apparition d'un échange purement intra-branche : chaque pays exporte et importe des variétés différentes du même bien, sous la contrainte d'équilibre de la balance commerciale.

En concurrence monopolistique, l'équilibre de la concurrence repose sur l'hypothèse que les entreprises, attirées par les profits réalisés dans un secteur, vont pouvoir entrer dans un marché et attiser la concurrence, ce qui se traduira par une diminution de la demande et un ajustement des profits.

Pour Kaldor, la possibilité d'entrer est cependant limitée empiriquement par l'existence de « monopoles institutionnels » tels que les brevets et les noms de marques (Kaldor 1935, p. 45). Ainsi, le caractère substituable des produits est nécessairement imparfait, aucune entreprise ne pouvant produire des biens exactement identiques aux autres. Par ailleurs, si l'on rejette l'idée d'une entreprise représentative, et si l'on admet la possibilité que les quantités produites, les recettes et les profits peuvent varier d'une entreprise à l'autre, il s'avère que « *les profits d'une entreprise ne deviennent plus qu'une très lointaine approximation des profits qui peuvent s'ouvrir aux nouveaux venus* » (Triffin 1940 p. 81). En somme, les mécanismes conduisant à la disparition du profit et à l'équilibre du groupe étaient très imparfaits, même dans la première version de la concurrence monopolistique.

## **II- Le protectionnisme :**

### **II.1. Définition**

Le protectionnisme est une doctrine défendue par certains économistes, qui propose de protéger la production nationale de la concurrence des entreprises étrangères. Pour cela, le pouvoir politique entrave l'entrée sur le territoire national des marchandises étrangères par des taxes à l'importation (taxe de 30% sur une marchandise donnée) ou une réglementation spécifique (interdiction d'un type de marchandise par exemple).

Cette doctrine économique est très ancienne. On la retrouve en Europe chez les mercantilistes du XVI et XVII siècles. A l'époque, l'économie était au service du pouvoir politique. Le but de l'économie était d'enrichir l'Etat. En favorisant les exportations et en limitant les importations par un protectionnisme très strict, la balance commerciale devenait excédentaire et l'Etat s'enrichissait. Dans son ouvrage « Traité d'économie politique » (1615), le Français Antoine de Montchrestien (1575-1621) fut le premier théoricien moderne du protectionnisme. L'esprit du mercantilisme a continué d'exister au travers des siècles. Actuellement, au début du XXI siècle, les dirigeants de la Chine utilisent cette doctrine économique pour enrichir leur pays.

## **II.2. Les instruments de protectionnisme**

Les instruments de protectionnisme sont nombreux et évoluent au fil du temps à savoir les barrières tarifaires, les barrières non tarifaires, les mesures para tarifaire, les règlements administratifs et la manipulation du taux de change, etc.

### **II.2.1. Les barrières tarifaires**

Les droits de douane sont des taxes prélevées sur les marchandises lors de leur passage aux frontières. Les douaniers surveillent les entrées sur le territoire national essentiellement pour cette raison. La taxe agit sur le prix du produit étranger vendu sur le marché intérieur. Les consommateurs nationaux sont dissuadés d'acheter ces produits étrangers jugés trop coûteux et préfèrent acheter la production locale.

### **II.2.2. Les barrières non tarifaires**

Les prohibitions commerciales sont des interdictions d'importer certains produits. Ces prohibitions reposent parfois sur des raisons sanitaires (interdiction d'importer en France de la viande bovine durant la crise de la « vache folle »), parfois pour des raisons religieuses, parfois pour des raisons morales (armes, drogues...) ou écologiques (animaux exotiques). L'embargo est une mesure administrative qui vise à empêcher la libre circulation d'une marchandise (ex : un embargo sur les armes).

- Le contingentement est un quota d'importation qui limite arbitrairement l'entrée des marchandises. L'autorisation d'importer n'est valable que pour un nombre réduit de produits.
- Pour des raisons politiques, un Etat peut interdire les importations en provenance d'un pays. Les Etats-Unis utilisent parfois cette arme à l'encontre de pays jugés dangereux.

Le blocus est l'ensemble des mesures visant à l'isolement d'un pays sur le plan économique.

### **II.2.3. Les mesures para tarifaires**

Ce sont par exemples les subventions à l'exportation, les crédits à l'exportation à taux d'intérêt réduits, les distorsions liées aux différences de régimes fiscaux. La palette des instruments du « protectionnisme financier » est particulièrement riche et évolutive.

### **II.2.4. Les règlements administratifs**

Des règlements très pointilleux peuvent décourager les exportateurs étrangers. Les Japonais utilisent cette forme de protectionnisme déguisé en utilisant des normes de sécurité excessives. La France impose des modes d'emploi en langue française, alors que beaucoup de pays n'utilisent que la langue anglaise.

### **II.2.5. La manipulation du taux de change**

Une politique de change habile permet d'améliorer artificiellement le solde commercial. Lorsqu'un pays possède une monnaie faible, ses exportations sont favorisées. De plus, ses importations lui coûtent plus chères. Ses consommateurs évitent donc, dans la mesure du possible, d'acheter des produits étrangers. Le solde de la balance commerciale s'améliore de cette manière.

Inversement, un pays, qui détient une monnaie forte, est défavorisé dans ses exportations, car la compétitivité-prix de ses produits se dégrade. C'est le cas de la zone euro actuellement incapable d'élaborer une politique de change favorable à ses exportations.

Le libéralisme étant la doctrine économique qui prône l'ouverture de l'économie ou encore l'échange pour favoriser la création de richesse et le protectionnisme la doctrine propice à l'intervention de l'Etat en sont les deux idéologies du commerce international. Et ce dernier nous amène à l'intégration régionale.

Donc, après cette présentation des différentes conceptions du commerce international, il nous importe de connaître les théories liées à l'intégration régionale.

## **Section 2 : L'intégration régionale**

Dans cette section, abordant en premier lieu la définition de l'intégration régionale et ses principales conceptions ainsi que la relation internationale et les processus d'intégration.

### **I. Définitions et Principales conceptions de l'intégration régionale**

#### **I.1. Définitions :**

Le concept d'intégration présente divers contours. Ceux-ci relèvent à la fois de la forme et de la dimension qu'on lui donne. Ainsi, il y a lieu de parler d'intégration économique, d'intégration politique, etc.

On peut raisonnablement admettre que, la théorie classique de l'intégration s'est développée à partir des travaux de Viner (1950) portant sur les effets de l'union douanière sur l'échange international. Selon cet auteur, l'institution d'un tarif extérieur commun engendre deux effets : un effet de détournement des échanges au détriment des non membres de l'union et un effet de création, voire de développement des échanges au bénéfice des membres de l'union.

Hass (1958) définit l'intégration comme « le processus par lequel les acteurs politiques dans plusieurs cadres nationaux distincts sont amenés à transférer leurs obédiences, attentes et activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou exigent une juridiction sur les Etats nationaux préexistants. »

En mettant l'accent sur ses fonctions économiques, Lindberg (1963) définit l'intégration économique comme un « acte traduisant le consentement entre deux ou plusieurs nations sur des objectifs communs et sur les politiques qu'elles se sont assignées ».

Dans ce même ordre d'idée, on peut dire à l'instar de Belolo-Ebe (2001) que, l'intégration régionale n'est pas seulement un simple acte de construction d'un espace politique ou économique, encore moins d'un marché, mais un profond processus de modification et de transformation structurelle qui s'opère au sein d'un espace régional formé de plusieurs pays, et qui est en mesure de déclencher le développement social et économique de ces pays de manière durable.

La caractéristique majeure de la régionalisation, c'est qu'elle est multiforme et multidimensionnelle. Il peut s'agir soit, d'une entente ou une coopération (politique, économique, commerciale, diplomatique, sectorielle, etc.) entre plusieurs pays regroupés au

sein d'un espace donné, soit de pratiques d'acteurs économiques constitués en réseaux commerciaux, financiers, culturels ou technologiques.

## **I.2. Conceptions de l'intégration régionale**

On distingue cinq principales conceptions de la régionalisation : libérale, volontariste ancienne, nouvelle économie industrielle, géographique (Hugon, 2002) :

**La conception libérale** s'articule autour de la dimension commerciale de l'intégration.

Selon cette conception, l'intégration commerciale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production au regard de la concurrence mondiale. Dans cette optique, intégrer c'est réduire les barrières nationales et se rapprocher du marché mondial.

**La conception volontariste ancienne ou protectionniste** s'articule autour de la dimension économique. Les tenants de cette conception considèrent l'intégration régionale comme un processus de déconnexion visant à protéger les économies intégrées de la concurrence mondiale. Elle revient à protéger un système de production régionale par la mise en place de politiques convergentes.

**La conception de la nouvelle économie industrielle** met l'accent sur la dimension productive. Elle conçoit l'intégration productive comme la mise en place d'interconnexions par les acteurs en termes de projets sectoriels, de réseaux transnationaux, d'internalisation des relations dans un espace régional.

**L'économie géographique** de son côté met l'accent sur la dynamique spatiale de l'intégration. Selon cette conception, l'intégration se caractérise par les effets d'agglomération et de polarisation. Du fait de la mondialisation, c'est un processus qui permet d'une part de réduire les distances géographiques en rapport avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, et d'autre part, il permet la construction d'un marché régional compétitif. La réduction des distances géographiques favorise le développement des échanges intracommunautaires. Pour que ces échanges soient effectifs, il faut des infrastructures de communication intégratrice.

**La conception politique ou diplomatique** est une forme d'intégration qui se traduit par un transfert de souveraineté et qui vise la prévention des conflits et qui tente de réintroduire la politique au centre des décisions économiques. La convergence d'intérêts économiques, la production de biens publics à une échelle régionale... apparaissent comme étant, autant de facteurs essentiels pour atténuer les rivalités politiques et ethniques régionales.

On peut affirmer avec Robson (1980) que, quelle que soit sa forme ou sa dimension, l'intégration régionale implique nécessairement une libre circulation des facteurs de production, ainsi que des biens et des services.

Pour l'intégration économique il existe cinq étapes d'intégration à savoir : la Zone de Libre Echange, l'Union Douanière, le Marché Commun, l'Union Economique et enfin l'Intégration Economique Totale.

La zone de libre échange se définit comme une zone où les droits de douanes et les restrictions quantitatives aux échanges sont abolis entre les pays de la zone, mais où les politiques extérieures de chaque Etat vis-à-vis des pays tiers restent libres.

L'Union Douanière : il s'agit d'une union tarifaire où les législations nationales en matière de douane sont harmonisées. Une union tarifaire est une Zone de Libre Echange dotée d'un Tarif Extérieur Commun (Le Tarif Extérieur Commun est les droits de douane commune appliquée aux produits importés de l'extérieur par les pays membres de la communauté).

Le Marché Commun : c'est l'union douanière où en outre la libre circulation des hommes et des capitaux est réalisée

L'Union Economique : il s'agit d'un marché qui a en outre réalisé une harmonisation des politiques économiques nationales, aussi bien conjoncturelles que sectorielles (énergie, monnaie, agriculture, industrie, social,...)

L'Union monétaire : c'est l'harmonisation des politiques monétaires et l'utilisation d'une monnaie commune. Elle apparaît comme le préalable à l'union économique.

L'Intégration Economique Totale est l'étape totale de l'intégration. Elle consiste en l'unification des politiques conjoncturelles, sectorielles, sectorielles sous l'égide d'une autorité supranationale.



## **II. La coopération internationale et les processus d'intégration régionale**

### **II.2. Etats et l'intégration régionale**

Dans l'approche réaliste, la question de la limitation de la souveraineté pour construire un espace d'intégration régionale est soumise au dilemme de la coopération internationale. En effet, tant que l'anarchie demeure le principe d'organisation du système international, les gains relatifs pèsent plus que les gains absolus aux yeux des Etats, et la coopération n'est intéressante pour eux que s'ils sont sûrs d'en tirer davantage profit que leurs partenaires.

L'intégration régionale, en tant que forme la plus avancée de coopération internationale, doit par conséquent bénéficier d'un environnement particulier pour permettre aux Etats concernés de contourner ce dilemme. Pour les réalistes, cela s'apparente essentiellement à la formation d'une alliance. Dans ce cas de figure, la distribution de la puissance aurait permis à ces Etats de se préoccuper davantage de leur prospérité économique que de leur sécurité, garantie par un acteur extérieur.

Une autre interprétation réaliste de l'intégration régionale présente ce phénomène comme un effort visant l'insertion d'une puissance hégémonique dans un cadre institutionnel favorable au renforcement de l'interdépendance. L'hégémon voit dans l'intégration la possibilité d'étendre son influence politique et économique par des moyens pacifiques, tandis que les Etats faibles de la région trouvent leur compte à maîtriser la puissance de leur voisin par l'adoption de normes communes qui rendent prévisible son comportement (Sindjoun, Vennesson, 2000, p.925).

### **II.3. Les institutions et l'intégration régionale**

Dans un contexte d'interdépendance économique, sociale et culturelle croissante, la coopération internationale qui passe par la mise en place de règles et de structures de gouvernance communes, est apparue indispensable aux Etats. Les blocs régionaux se sont avérés singulièrement aptes à les développer et à les mettre en application.

L'école institutionnaliste souligne que les avantages offerts par les institutions internationales facilitent la sortie du jeu à somme nulle qu'est le dilemme de la coopération. Selon cette approche, les institutions aident les Etats à coopérer au bénéfice mutuel parce qu'elles apportent la transparence aux processus de négociation, produisent une information différenciée qui façonne les attentes des Etats et veillent à l'application des accords conclus ; ce faisant, elles réduisent les « coûts de transaction » de leurs accords (Keohane, 1998, p.86).

Une grande négociation multilatérale possède notamment cet avantage sur une multiplicité d'accords bilatéraux.

Le comportement coopératif d'un groupe d'Etats à l'origine d'un processus d'intégration régionale, et notamment la dynamique de négociation engendrée, peuvent être expliqués à la lumière de cette analyse. En effet, le bon déroulement de négociations à caractère quasi permanent repose sur la neutralité et sur la capacité de proposition, de médiation et d'exécution des institutions internationales qui en ont la charge.

Dans cette logique, le rapprochement d'un nombre limité d'Etats bénéficiant d'une proximité géographique et d'une interdépendance accrue est plus simple à accomplir. La constitution de blocs régionaux profiterait alors d'un avantage, dès lors que la défense d'intérêts communs, quand ils existent, ferait apparaître un « effet de levier » produit par l'addition des voix des Etats membres, qui renforce leur capacité de négociation à l'échelle mondiale.

### **II.3. La dimension extérieure de l'intégration**

Le rôle des institutions internationales ne saurait toutefois être cantonné à un effet mécanique qui ne tiendrait pas compte du sens de la finalité des processus d'intégration régionale. Les tenants de l'école néo fonctionnaliste affirment que les réponses pratiques adoptées au niveau régional pour faire face au contexte d'interdépendance sont à même d'engendrer des solidarités de fait, conduisant à des stades supérieurs d'intégration entre les Etats concernés. La coopération ainsi initiée est de nature à faciliter la mise en œuvre de politiques communes dans de domaines bien au-delà de la construction d'un marché commun, par la création d'une double dynamique qui conduit, d'une part, à l'approfondissement des avancées obtenues et, d'autre part, à la compensation de certains effets de ces mêmes avancées (par exemple en matière agricole, environnementale ou sociale).

De tels processus ont un impact sur le plan externe, car l'harmonisation des normes et des politiques à l'intérieur d'un bloc favorise l'émergence d'intérêts communs. Cela est vrai quand une union douanière se dote d'une politique commerciale afin de négocier d'une seule voix ses tarifs, mais également quand il s'agit de préserver la cohérence d'une politique sectorielle commune ou d'améliorer l'application d'un compromis trouvé au sein du bloc qui gagnerait à être accepté à l'extérieur (Par exemple, l'efficacité des normes environnementales adoptées par un groupe d'Etats sera accrue si d'autres Etats se décident à les appliquer à leur tour).

La projection extérieure d'un processus d'intégration est donc susceptible de réorienter les politiques étrangères des Etats membres. Celles-ci se concentrent de plus en plus sur les négociations internes au bloc, qui portent sur la régulation d'aspects grandissants de la vie économique et sociale, tandis que les accords conclus dans ce cadre influencent leurs futures positions à d'autres niveaux de la politique internationale.

Ainsi, l'effet de levier attendu de l'addition des voix des Etats membres, le besoin de concertation externe résultant de l'approfondissement de l'intégration et l'internalisation des processus de négociation créent les conditions pour la mise en place d'une politique extérieure commune.

### **Conclusion du chapitre 1**

D'après cette approche théorique, le commerce international connaît donc deux conceptions différentes dont le libre échange et le protectionnisme. L'une prône l'échange tandis que l'autre prône pour l'intervention de l'Etat. Par ailleurs, l'intégration régionale est surtout propice à l'échange, en d'autre terme elle est favorable au libre échange.

Cependant, c'est à chaque pays de bien approfondir dans quelles conditions ce phénomène est-il favorable pour ses industries et aux ménages? C'est-à-dire, il faut bien maîtriser les concepts des avantages comparatifs, des avantages absolus ainsi que les règles qui régissent lors d'un échange.

Après avoir vu les généralités du commerce international et de l'intégration régionale passant maintenant au processus d'intégration.

## **Chapitre 2 : Le processus d'intégration**

Une intégration est une fusion et une synchronisation d'éléments antérieurement distincts dont le but de former une unité harmonieuse.

Les processus d'intégration régionale, par la création d'une interdépendance accrue et d'un ensemble juridique et institutionnel commun entre pays voisins, offrent un cadre particulièrement propice à la nouvelle forme de relation internationale. Ces processus revêtent généralement une orientation initiale axée sur des aspects économiques et commerciaux, visant la création de zones de libre-échange et d'unions douanières, voire de marchés communs à leurs stades les plus avancés. L'interdépendance économique ainsi engendrée, constitue pour les Etats membres une incitation à développer une action coordonnée vis-à-vis des acteurs extérieurs au bloc.

La globalisation des marchés, en accélérant les échanges de biens, de services et de capitaux à travers les frontières, a simultanément renforcé le sentiment, chez les décideurs publics, que les Etats manquent de moyens pour faire face aux nouveaux défis posés. Ce sentiment a créé des conditions favorables au développement de la coopération internationale à diverses échelles.

La SADC en est un exemple en ce qui concerne l'intégration en Afrique. Ce premier chapitre est ainsi réservé à la définition d'une intégration régionale et les étapes à suivre jusqu'à l'intégration, à la SADC en général et au protocole commercial qui lie les pays membres dont Madagascar.

## **Section 1 : Généralités sur la SADC**

La SADC se définit comme une « Communauté de développement de l'Afrique Australe » ou en Anglais « Southern African Development Community ». Nous retrouverons dans cette section l'historique, l'organisation et les objectifs de la dite SADC. Signalons que l'Afrique du Sud est le moteur de cette organisation ou en d'autre terme le seul pays émergent de l'espace régional.

### **I. Historique de la SADC**

La SADC est née en 1992, d'une organisation qui l'avait précédée: la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC) avait déjà été créée en 1980 par les Etats de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Zambie, du Zimbabwe, du Swaziland et de la Tanzanie, avec pour but, la création d'un contrepoids contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud. Le but principal de la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe était de réduire la dépendance économique des pays membres envers l'Afrique du Sud. Ce but devait être pris en charge par une coordination des activités de politique extérieure et de politique économique entre les « Etats frontaliers » de l'Afrique du Sud. Il fallait d'abord mettre en place et relier entre elles des infrastructures de liaison et des relais d'informations.

Dans les années 90, c'est à dire, après la fin du conflit Est-Ouest et l'effondrement du régime d'apartheid en Afrique du Sud, la SADCC s'est retrouvée dans un contexte et des conditions complètement nouveaux. En réaction à cette situation, les Etats membres de la SADCC ont conclu, en 1992, le traité SADC. Ils prônaient une coopération plus engagée et plus responsable, ainsi qu'une intégration régionale plus poussée. Le but était de créer une communauté intégrée pour le Développement, plus précisément, une communauté avec des objectifs de développement communs, en Afrique australe. Ce but dépassait l'institution initiale de la SADCC, pour laquelle il s'agissait « seulement » de coordonner les intérêts communs des Etats membres. Signalons que ces informations sont disponibles dans le site officiel de la SADC <http://www.issa-bonn.org/laender/sadc.htm>.

## II. Organisation de la SADC

L'organisation de la SADC est composée de sommet, d'un organe politique de la défense et de la sécurité, d'un conseil des ministres, d'un comité intégré des ministres, d'un secrétariat et des comités nationaux de la SADC. En grande partie, ces institutions sont calquées sur le modèle européen :

➤ Sommet (niveau des chefs d'Etat) :

Le sommet est une instance supérieure de la SADC, le Sommet se réunit annuellement en août pour définir la politique de l'organisation. Il existe une troïka composée du président sortant, du président actuel et du futur président.

➤ Organe pour la politique, la défense et la sécurité :

L'organe pour la politique, la défense et la sécurité est placé sous l'autorité d'une Troïka tournante des chefs d'Etat (différente de la précédente).

➤ Conseil des Ministres :

Le conseil des ministres est composé du Ministre de chaque Etat membre chargé du suivi de la SADC (en règle générale, les Ministres des Finances ou des Affaires étrangères), le Conseil a la charge de superviser le processus et le fonctionnement de la SADC, de veiller à la mise en œuvre effective des politiques de l'organisation et de préparer les réunions du Sommet.

➤ Comité intégré des ministres :

Le comité intégré des ministres est créé pour rompre avec la logique sectorielle qui prévalait avant la restructuration de 2001 (conseils spécialisés) et placé sous l'autorité du Conseil des ministres, le Comité intégré des ministres (CIM) - composé de 2 à 4 ministres de chaque Etat membre en fonction de l'ordre du jour adopté - se réunit une fois par an pour orienter, superviser et coordonner au niveau politique les activités dans les différents secteurs. En outre, des sous-comités sectoriels se réunissent sur une base ad hoc pour approfondir certaines questions.

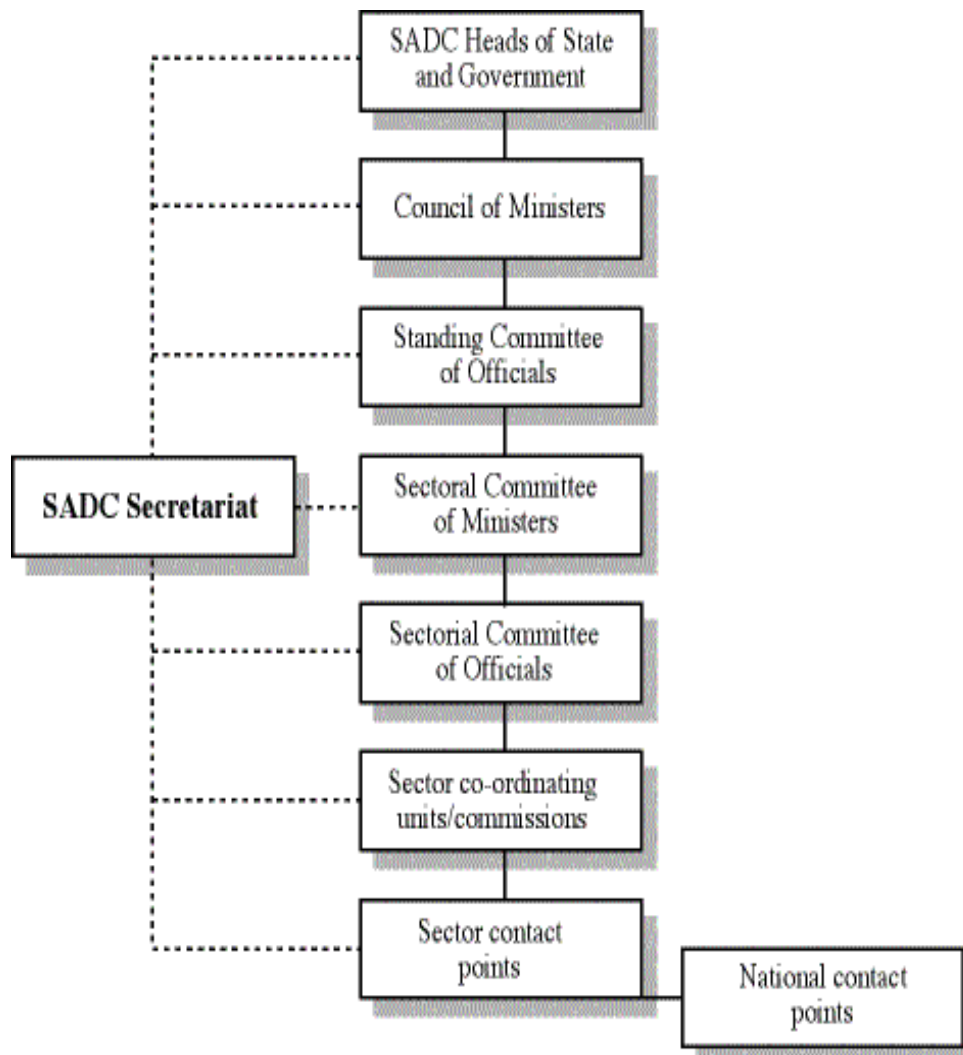
➤ Secrétariat :

Le Secrétariat de la SADC est l'organe d'harmonisation et de pilotage stratégique du processus de la SADC (coordination de la mise en œuvre des deux plans indicatifs stratégiques régionaux).

➤ Comités nationaux de la SADC :

Créés après la restructuration de 2001, les Comités nationaux de la SADC ont la responsabilité dans chaque Etat membre de contribuer à l'élaboration des politiques régionales et de coordonner et superviser leur transposition au niveau national.

Sa structure peut donc se résumer comme le graphe l'indique :



Source : [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

### III. Objectifs de la SADC

Le principal objectif de la SADC est de promouvoir la croissance économique et le développement socio-économique par l'intégration régionale et par le biais du développement du commerce et de l'investissement. Par ailleurs, nombreux sont les objectifs de cette organisation à savoir :

- a. Atteindre le développement et la croissance économique, éradiquer la pauvreté, renforcer le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique Australe et soutenir les plus démunis socialement, par le biais de l'intégration régionale ;
- b. Développer des valeurs politiques, systèmes et institutions communs ;
- c. Promouvoir le développement autosuffisant basé sur l'entraide collective, et l'interdépendance entre les Etats membres ;
- d. Parvenir à une complémentarité entre des stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- e. Promouvoir et maximiser l'exploitation et l'utilisation productive des ressources de la région ;
- f. Parvenir à une utilisation durable des ressources naturelles et à la protection effective de l'environnement ;
- g. Renforcer et consolider les affinités et liens historiques, sociaux et culturelles, de longues dates, entre les peuples de la région.

Le numero 1 mondial du memoires



[www.rapport-gratuit.com](http://www.rapport-gratuit.com)

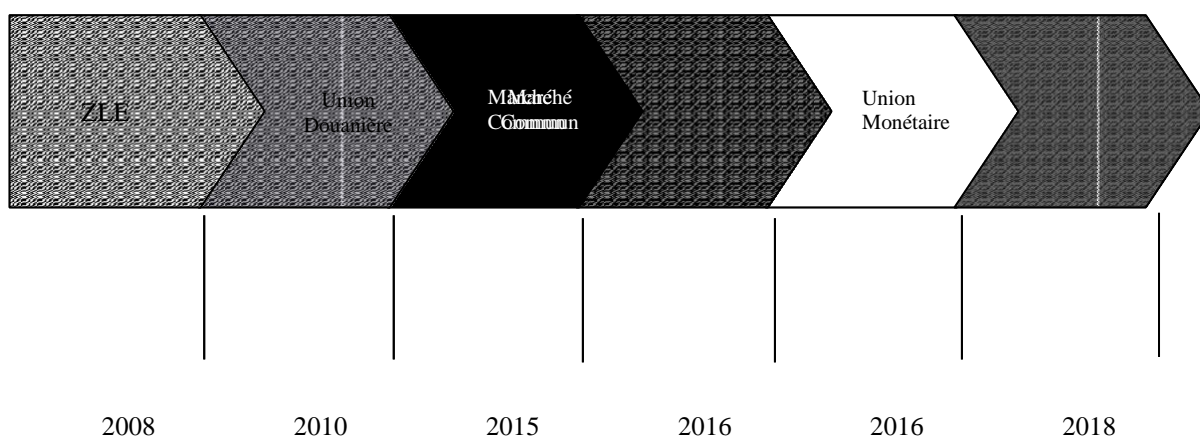
[clubmemoire@gmail.com](mailto:clubmemoire@gmail.com)



### **III.1 Calendrier de la SADC**

La SADC a prévu à l'horizon 2008 une Zone de Libre Echange; en 2010, un taxe douanière partagée dans les pays membres de la SADC ; en 2015, un marché commun pour tous les pays membres ; en 2016, mise en place d'une Banque Centrale de la communauté ; et en 2018, une union monétaire régionale.

**Figure 1**



Source : Secrétariat SADC  
Réunion de la CONASA du 02 Février 2006.

Comme le schéma l'indique, l'organisation opte en la réalisation d'une zone de libre échange jusqu'en 2008, l'établissement d'une union douanière de 2008 à 2010, la création d'un marché commun de 2010 à 2015, la création d'une banque centrale ainsi qu'une union monétaire entre l'année 2015-2016 et enfin d'une monnaie commune en 2018.

Ainsi donc l'historique de la SADC, son organisation et ses objectifs continus sur le protocole commercial qui est la clé d'une intégration régionale à vocation économique.

## **Section 2 : Le protocole commercial**

Le protocole commercial est sans ambiguïté le protocole le plus important d'un groupement régional à vocation économique comme la SADC. En effet, selon l'ambition de la SADC, c'est par le biais du commerce que le développement de la région se fera. Certainement, la première préoccupation de l'homme est la satisfaction de leurs besoins (besoins physiologique ou besoins fondamentaux), alors que ce problème se traduise par des demandes non marchandes et marchandes et d'autre part par les offres des entreprises, des producteurs voire même de l'Etat dont l'intérêt de satisfaire ces besoins.

De ce fait, le processus de production doit tenir compte des facteurs comme la rivalité et la non rivalité des biens et services, la notion d'exclusion et la non exclusion. Ainsi, l'homme homo-économus induit la forte augmentation de l'activité de production, cela se répercute inévitablement sur d'autres agents comme les ménages, l'Etat et autres entreprises, et c'est ainsi que s'explique le mécanisme de la croissance. Le protocole de commerce de la SADC se définit par un assortiment de réglementations propres à la région. Ces règles sont mises en place pour régir les échanges des biens et services entre les pays membres. Le principe est de privilégier les pays membres de la région par rapport aux autres pays tiers. Cela permet de renforcer les liens entre les pays membres mais surtout de développer la région et de la positionner comme une zone émergente tant en Afrique qu'au niveau mondial. Ainsi, il convient de voir de plus près le contenu de ce protocole commercial de la SADC.

### **I. Les éléments clés**

Il consiste à faciliter les échanges au niveau de la région et de privilégier les pays membres de l'organisation. Le protocole est signé par 12 pays membres le 24 Août 1996 à Maseru et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2000. Les éléments essentiels du protocole sont :

- Le Démantèlement tarifaire :

La première étape du protocole est le démantèlement tarifaire. En effet, une zone de libre échange ne pourrait être obtenue que par la disparition des tarifs douaniers.

- Règles d'origine :

Les règles d'origine sont les critères appliqués pour définir l'endroit où un produit a été fabriqué. Elles sont un élément essentiel des règles commerciales en raison d'un certain nombre de mesures qui entraînent une discrimination entre les pays exportateurs. Pour ce faire, des clauses sur la règle d'origine sont mises en place dans le protocole commercial pour différencier les produits provenant de la région des autres provenant du reste du monde. Seuls les produits provenant de la région bénéficieront une exemption totale des droits de douanes à partir de 2012.

- Clause de la nation la plus favorisée :

L'article 28 du protocole stipule clairement que les Etats membres s'accorderont mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Cette clause de la nation la plus favorisée ou NPF est très utilisée dans le commerce international. En effet, elle est si importante qu'elle constitue le premier article de l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui régit le commerce et les marchandises.

- Mesures de sauvegarde :

Un Etat membre ne pourra appliquer une mesure de sauvegarde à l'égard d'un produit que s'il a déterminé que ce produit est importé sur son territoire en quantités tellement accrues, dans l'absolu ou par rapport à la production nationale, et à des conditions telles qu'il cause ou menace de causer un dommage grave à la branche de production nationale de produits similaires ou directement concurrents. Les mesures de sauvegarde seront appliquées à un produit importé quelle qu'il soit la provenance au sein de la région. Toutefois, un Etat membre n'appliquera des mesures de sauvegarde que dans la mesure et pour la durée nécessaires pour prévenir ou réparer un dommage grave et faciliter l'ajustement.

## **II. Madagascar et le protocole commercial**

Madagascar, conformément à sa constitution en vigueur, a ratifié le protocole commercial par voie parlementaire en juillet 2005. Cette ratification permettra au protocole commercial de la SADC d'entrer en vigueur dans le sol malgache. L'application dudit protocole engendrera des droits mais surtout des obligations pour la grande île étant donné que l'organisation régionale SADC est fondée sur des accords ou protocoles entre les Etats membres. Pour connaître les vrais enjeux de notre intégration à la SADC, il convient de voir la portée dudit protocole sur Madagascar.

### **II.1. Portée du protocole sur Madagascar :**

Madagascar en ratifiant le protocole s'est engagé, comme tous les pays membres de l'organisation, de tout mettre en œuvre pour libéraliser le commerce dans la région. En effet, Madagascar doit respecter ses engagements envers la région. Pour faciliter le commerce, la grande île doit prendre des mesures sur divers plans.

### **II.2. Commerce de marchandises :**

Pour mettre en œuvre la contribution du commerce dans la région prônée par le protocole commercial, les mesures internes suivantes doivent être prises par Madagascar :

- L'annulation des obstacles tarifaires au commerce ;
- La suppression des obstacles non tarifaires au commerce.

Concrètement, l'annulation des obstacles tarifaires implique la suppression des tarifs douaniers à l'importation et à l'exportation. Pour ce faire, les pays membres s'engagent à ne plus imposer de nouveaux tarifs douaniers qui vont inhiber le commerce mais au contraire vont progressivement supprimer les tarifs déjà existants. L'espace SADC se fixe comme objectifs la suppression des tarifs douaniers de 85% sur les produits échangés dans la région pour 2008 et la suppression totale en 2012. Ainsi, Madagascar devra progressivement réduire et enfin éliminer totalement les droits perçus à l'importation de produits originaires des Etats membres en 2012 conformément au programme d'abaissement tarifaire.

En ce qui concerne les obstacles non tarifaires, le pays doit enlever les barrières non tarifaires existant comme les obstacles politiques et les quotas. En plus, Madagascar ne doit pas non plus appliquer des restrictions quantitatives ni à l'importation ni à l'exportation des marchandises.

Comme c'est le commerce équitable qui est la règle dans la région, des moyens de protection contre des éventuelles falsifications sont admises aux Etats membres. En effet, conformément aux règles de l'OMC, l'organisation régionale SADC se force de promouvoir une concurrence loyale et d'assurer une prévisibilité grâce à la transparence du marché. Il s'agit donc ici d'éviter la distorsion du marché qui rendrait la concurrence déloyale. Il s'agit notamment des dumpings et des subventions. Pour cela chaque Etat, dispose des mesures antidumping<sup>1</sup> et des mesures de sauvegardes.

## **Conclusion du chapitre 2**

La SADC est donc un espace régional à vocation économique. L'épanouissement des ces pays membres s'effectue à travers l'échange selon même l'objectif principal de l'organisation. Par ailleurs, la réussite d'une telle adhésion dépendra de plusieurs facteurs comme les règles qui régissent au commerce international, les efforts de chaque pays pour faire face à ce nouveau environnement, et tant d'autres.

Pour en avoir une aperçue de ce qui pourrait être la réussite ou l'échec dans ladite adhésion à une communauté régionale, notamment à propos des échanges commerciaux, voyons dans le chapitre suivant la grande île dans la SADC.

---

<sup>1</sup> **Les mesures antidumping** : mesures pour lutter à une situation de dumping. Si une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui qu'elle pratique normalement sur son marché intérieur, on dit qu'elle pratique le « dumping ».

---

## **PARTIE 2**

# **Les enjeux économiques : menaces et opportunités pour Madagascar**

---

## **Chapitre 3 : La grande île dans la SADC**

A partir des années 90, Madagascar a opté pour une politique d'ouverture ou encore une politique tournée vers l'extérieur. En effet, son ambition se traduit par une ouverture de l'économie malgache à l'économie mondiale. La grande île est aussi membre d'autres organisations régionales comme le COMESA et la Commission de l'Océan Indien (COI) dont il est parmi les fondateurs. Sa récente adhésion à la SADC marque sa volonté réelle de se développer sur le plan économique et sociale, vu que ces organisations mentionnées choisissent pour la coopération dont la principale priorité est de soutenir l'économie pour faire face à la mondialisation et de s'assurer une meilleure répartition des richesses ou encore de vaincre la pauvreté dans chaque région respective.

Dans ce chapitre, nous entamons la place de Madagascar dans l'organisation, notamment, la situation des pays membres de la SADC. Nous parlons aussi des échanges régionaux de la grande île dont ceux avec la SADC.

## Section 1 : La situation économique des pays de la SADC

L'Afrique du Sud est surnommée le géant dans cette organisation vue sa situation économique. Dans cette section, nous voyons l'aperçue de l'économie de la SADC ainsi que la convergence macro économique des pays membre de la SADC.

### I. Aperçue de l'économie des pays de la SADC

Le processus d'intégration économique et politique de la SADC est plus simple, du fait de l'existence d'un marché commun qui est la SACU<sup>2</sup> dont le poids lourd est l'Afrique du Sud, le seul pays de l'Afrique subsaharienne classé pays émergent.

**Tableau 1 : Répartition du PIB des pays de la SADC en 2004.**

REPARTITION DU PIB DES PAYS DE LA SADC 2004						
	Macro			PIB par secteur économique en %		
	Nombre d'habitant	PIB (en millions \$Us)	PIB/hab. (en \$Us)	Agriculture	Industrie	Services
Afrique du Sud	42 718 530	104 242	2440	3,80%	32,10%	64,20%
Angola	10 978 552	11 248	1025	7,80%	68,10%	24,10%
Botswana	1 561 973	5 273	3376	2,50%	47,60%	49,90%
R. D. Congo	58 317 930	5 707	98	56,30%	18,80%	24,90%
Lesotho	1 865 040	714	383	16,40%	43,10%	40,60%
Madagascar	17 501 871	4 400	251	32,10%	13,30%	54,70%
Malawi	11 906 855	1 901	160	36,50%	14,80%	48,70%
Maurice	1 220 481	4 533	3714	7,00%	31,00%	62,00%
Mozambique	18 811 731	3 599	191	23,50%	34,00%	42,50%
Namibie	1 954 033	2 904	1486	10,60%	31,10%	58,30%
Swaziland	1 169 241	1 186	1014	15,70%	49,80%	34,50%
Tanzanie	36 588 225	9 382	256	44,40%	16,30%	39,30%
Zambie	10 462 436	3 697	353	22,20%	26,10%	51,70%
Zimbabwe	12 671 860	8 304	655	17,40%	23,80%	58,80%
<b>TOTAL</b>	<b>227 728 758</b>	<b>167 090</b>	<b>1100</b>	<b>21,15%</b>	<b>32,13%</b>	<b>46,72%</b>

Source : Encarta 2005 (PIB/hab notre calcul)

Avec 62,38% du PIB de l'espace SADC en 2004, l'Afrique du Sud reste le pivot de l'économie régionale. Le poids de la SADC en Afrique n'est pas négligeable car elle représente 26,33% de sa

<sup>2</sup> Union Douanière de l'Afrique Australe. 5 pays membres : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland.



population et 30,87% de son PIB. Le PIB par habitant de la SADC de 1100 \$Us/hab est supérieur à celui du continent africain qui est de 880 \$US/hab.

Le tableau précédent nous montre la monnaie des pays membres de la SADC, le régime, l'indexation ainsi que les caractéristiques de leur monnaies.

**Tableau 2: Les monnaies des pays de la SADC.**

LES MONNAIES DES PAYS DE LA SADC				
Pays	Monnaie	Régime	Indexation	Caractéristiques
Afrique du Sud	Rand	Flottement indépend.	Or	Libéralisation des changes
Angola	Kwanza	Lié au \$Us	Taux de marché fixing	Libéralisation des changes
Botswana	Pula	Flottement indépend.	Rand, \$Us, €, yen, £	Zone monétaire rand
RD Congo	Franc congolais	Flottement indépend.	\$Us	Libéralisation des changes
Lesotho	Maloti	Lié au rand	Parité fixe au rand	Zone monétaire rand
Madagascar	Ariary	Flottement indépend.	€, \$Us, £, yen	Libéralisation des changes
Malawi	Kwacha	Flottement indépend.	\$Us	Libéralisation des changes
Maurice	Roupie mauricienne	Flottement dirigé	\$Us, £, €	Libéralisation des changes
Mozambique	Metical	Flottement indépend.	\$Us	Libéralisation des changes
Namiblie	Dollar namibien	Lié au rand	Selon accord	Zone monétaire rand
Swaziland	Lilangeni	Lié au rand	Parité fixe au rand	Zone monétaire rand
Tanzanie	Shilling tanzanien	Flottement indépend.	\$Us, £	Libéralisation des changes
Zambie	Kwacha	Flottement indépend.	\$Us	Libéralisation des changes
Zimbabwe	Dollar zimbabwéen	Flottement indépend.	\$Us	Libéralisation des changes

Les pays de la SACU représentent 70% du PIB de la SADC, ils appliquent déjà l'Union économique et monétaire. Dans le cadre de l'harmonisation de la politique monétaire de la SADC, compte non tenu des objectifs macro-économiques, il est à noter que les pays non membres de la zone rand (SACU) ont tous opté pour le régime de flottement de leur monnaie.

## II. Convergence macroéconomique de la SADC

La convergence macroéconomique des pays membres signifie la convergence des principaux agrégats économiques entre ces pays. Une intégration régionale ne peut être considérée comme réussie que par une égalité et une équité entre les pays membres.

C'est une relation entre partenaire qui devrait prédominer dans la région mais non une relation de dépendance entre les Etats membres afin que tout le monde y trouve son intérêt.

Etant donné que le but de la SADC est de promouvoir le développement et croissance économique de l'Afrique Australe, elle a établi un programme de convergence macro économique. Une procédure de surveillance collective a été mise en place à fin que la SADC puisse surveiller l'évolution macro économique de ses pays membres. Ainsi ces derniers sont soumis à des conditions des convergences macro économiques annuelles qui sont contrôlées par les comités des ministres de finance, investissement (ministre représentant des pays membres). Le tableau et les graphes ci-après donnent le taux des indicateurs à atteindre dans le programme macro économique de la SADC.

**Tableau 3 : Indicateurs à atteindre**

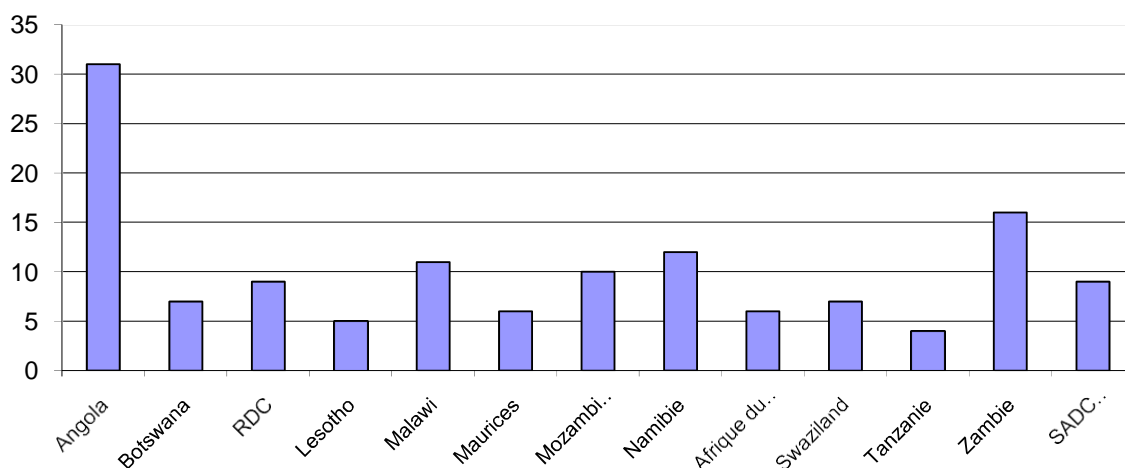
<b>Indicateurs à atteindre</b>	<b>2008</b>	<b>2012</b>	<b>2018</b>
Inflation	9%	5%	3%
Déficit budgétaire en PIB	5%	3%	3%
Dette extérieure en PIB	60%	60%	60%
Réserves extérieures (Couverture de l'importation par mois)	3 mois	6 mois	6 mois
Crédit de la Banque Centrale au Gouvernement	10%	5%	5%

Source : Secrétariat SADC

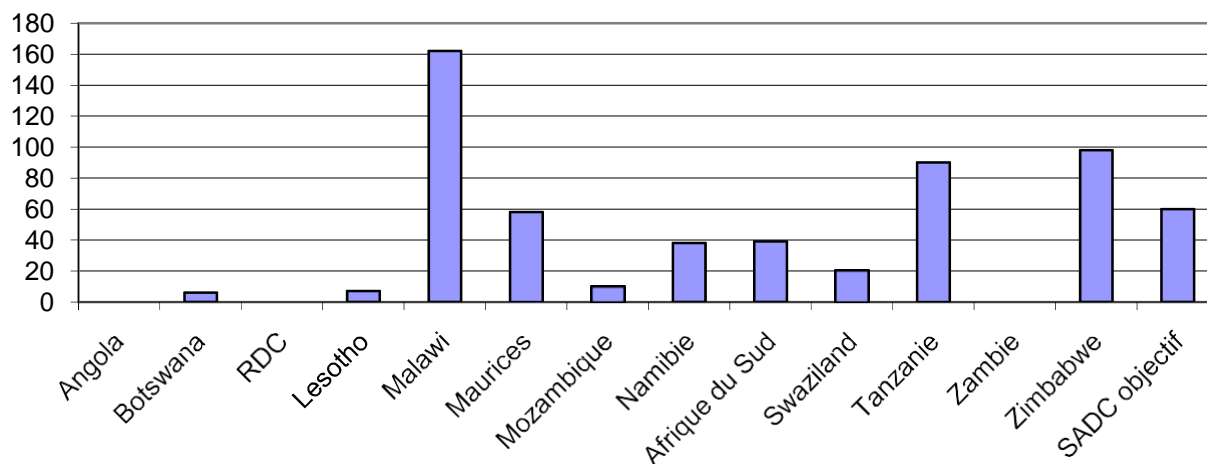
Réunion de la CONASA du 02 Février 2006.

Le tableau nous montre clairement l'ambition de la région de baisser de tiers le taux d'inflation de 2008 à 2018, de réduire à moitié le déficit budgétaire en PIB et le crédit de la banque centrale au gouvernement.

## INFLATION



## DETTE EXTERIEURE



Source : Secrétariat SADC 2002

Nombreux sont les pays où les efforts à accomplir sont encore assez long, notamment en matière de réduction de l'inflation ou encore dans le domaine de réduction des dettes extérieures.

Ainsi donc la situation économique des pays membres de la SADC, parlant maintenant des échanges régionaux de la grande île.

## Section 2 : Les échanges régionaux de Madagascar

La grande île a décidé de s'ouvrir au reste du monde en pratiquant le libre échange. Afin d'avoir une aperçue de l'impact de cette politique, nous étudions dans cette section le flux économique malgache et l'échange de Madagascar avec la SADC.

### I. Le flux économique malgache

#### I.1. Les échanges commerciaux

Le volume du commerce extérieur était d'un montant total de 2642,76 millions \$Us en 2004 dont en importation 1661,86 millions \$Us (valeur CAF) et en exportation 980,90 millions \$Us (valeur FOB). Depuis la crise 2002, le commerce extérieur ne cesse d'enregistrer des déficits records de la balance commerciale (importation/exportation), par exemple, de 680,96 millions \$Us en 2004 et de 824,62 millions \$Us en 2005 soit une aggravation du déficit de 143,66 millions \$Us.

**Tableau 4: Echanges commerciaux régionaux de Madagascar en 2004.**

ECHANGES COMMERCIAUX REGIONAUX DE MADAGASCAR EN 2004					
Echanges commerciaux	Régions	SADC	COMESA	COI	TOTAL
Importation		41,87	17,56	8,93	68,36
Exportation		9,59	15,74	16,39	41,72
<b>Volume total des échanges par région</b>		<b>51,46</b>	<b>33,30</b>	<b>25,32</b>	<b>110,08</b>

Source : Instat 2005 (en millions \$Us, 1\$Us = 2019,17 MGA cours moyen sur l'année)

Les échanges commerciaux régionaux (SADC, COMESA, COI) de Madagascar sont marginaux avec 4,16% du commerce extérieur en 2004. Cette année de référence est représentative.

Les richesses minières et géologiques (nickel, cobalt, uranium, pétrole, gaz, cuivre, or, etc.), les marchés touristiques, les produits manufacturiers, ... des pays de la SADC ou du COMESA placent Madagascar en situation soit de concurrence soit de complémentarité. L'adhésion à terme de Madagascar à l'une des Unions douanières de son choix oblige une vision à long terme nécessitant, dès aujourd'hui, une politique d'accompagnement et de soutien aux entreprises nationales.

## I.2. L'Investissement Direct Etranger (IDE)

L'IDE en faveur de Madagascar ne représente en 2005 que 0,3% de l'espace SADC.

**Tableau 5: Le flux d'IDE à Madagascar de 1996 à 2005.**

LE FLUX D'IDE A MADAGASCAR DE 1996 A 2005											
Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	OBSERVATIONS
Projection IDE* (en million \$Us)				151	92	82	-	-	-	-	En moyenne annuelle,
Flux IDE** (millions \$Us)	10	14	17	60	74	102	23	15	40	70	60% des IDE sont des capitaux français

\* Cf. DCPE 1999/2001 préparé par l'Etat, le FMI et la Banque Mondiale – Publication STA, juillet 1999.

\*\* sources : Mission économique, DCPE

Les chiffres sont discutables, par exemple, le CNUCED estime l'IDE malgache à 48 millions \$Us en 2005. Quoi qu'il en soit, pour qu'il y ait un impact dans l'économie et pour la population, la Banque Mondiale évalue l'investissement nécessaire à au moins 750 millions \$Us/an, soit un taux de croissance soutenu de plus de 10%/an. Pour y parvenir, Madagascar doit doubler son niveau d'investissement privé actuel de 15% à 30% du PIB par an. Par exemple, les IDE dans le secteur des minerais (ilménite, nickel, cobalt, pierres précieuses, etc.) sont susceptibles de stimuler significativement la croissance. Aussi, la nécessité d'ouvrir l'économie à l'IDE n'est-elle pas discutable mais cela requiert un climat d'investissement propice et attractif, ainsi qu'une politique intégrant et incitant les initiatives nationales pour qu'elles ne soient pas en marge du développement de la Grande Île.

Au regard des éléments traditionnels de la compétitivité internationale, tels que (i) le climat de l'environnement des investissements incluant la stabilité politico-économique (bonne gouvernance, stabilité politique, État de droit, etc.), (ii) l'analyse comparative des coûts de production (énergie, main-d'œuvre, télécommunications, etc.), (iii) les différents éléments à caractère social (emploi, formation, etc.) et (iv) la capacité des entreprises à honorer les commandes en délai, en quantité et en qualité, Madagascar n'est pas concurrentielle par rapport à des pays de la zone SADC comme l'Ile Maurice, le Botswana, ... et même le Mozambique.

Ainsi, Madagascar ne dispose-elle pas encore des conditions favorables à l'épanouissement des entreprises malgaches en vue d'une adaptation efficace à la mondialisation actuelle. Or, la

Grande Île dispose d'atouts et de potentiels réels pour pouvoir assurer l'expansion des entreprises nationales pour atténuer l'extraversion de l'économie aux seuls capitaux étrangers.

## **II. Echange de Madagascar avec la SADC**

Le tableau suivant montre les exportations de Madagascar avec la SADC et les importations venant de la région (données recueillies en 2004).

**Tableau 6: Echange de Madagascar avec la SADC en milliers de USD en 2004.**

d'exportation 25 949 milliers de USD (2004) 6,08% du total	d'importation 61 908 milliers de USD (2004) 5,14% du total
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vêtements et accessoires</li> <li>- Crustacées et mollusques</li> <li>- Coton</li> <li>- Café, thé, épices</li> <li>- Bois</li> <li>- Légumes, racines et tubercules</li> <li>- Pierres</li> <li>- Étoffes de bonneterie</li> <li>- Pierre, plâtre, chaux</li> <li>- Ouvrage de vannerie ou sparterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Combustibles minéraux</li> <li>- Sucre et sucreries</li> <li>- Fonte, fer et acier</li> <li>- Savons</li> <li>- Papiers et cartons</li> <li>- Véhicules et tracteurs</li> <li>- Aliments pour animaux</li> <li>- Malt, amidon</li> <li>- Verre et ouvrage en verre</li> <li>- Machines, appareils et engins</li> </ul>

Source : CREAM 2004

En général, les produits exportés de la grande île sont des matières premières ou des produits alimentaires. Par contre les importations en provenance de la région SADC, sont des produits semi-finis ou des produits manufacturés tels des tissus industriels (produits fabriqués par l'Afrique du Sud).

Afin d'avoir une idée des menaces pour les industries locales par rapport aux échanges entre Madagascar et la SADC, notamment, concernant les produits exportés, voyons décryptés un par un les produits dont la grande île possède des avantages comparatifs par rapport à son principal concurrent qui est l'Afrique du Sud, la part de marché ce pays ainsi que l'évolution de ses exportations de ce dernier vers le monde et bien évidemment sur le sol malgache.

## II.1. Tableau des Menaces : Menaces pour les industries locales (Tableau 7-8-9)

Produits	Avantage comparatif de Madagascar	Avantage comparatif de l'Afrique du Sud	Part de marché de l'Afrique du Sud dans la SADC	Croissance des exportations de l'Afr. du Sud vers le monde	Percée des produits sud africains sur le marché malgache
			en %	variation annuelle 2000-2004	
Lait	non	oui	48	6	-45
Lait concentré	non	oui	19	9	-45
Café non torréfié	oui	non	6	-34	36
Farine de blé	non	oui	6	-14	7
Plantes et graines utilisées en parfumerie et médecine	n.c.	n.c.	3	6	0
Huile de soja	non	non	13	-57	0
Sucres bruts de canne	non	oui	51	-6	42
Cacao et ses préparations	non	oui	41	-19	8
Pâtes alimentaires	non	non	44	26	29
Biscuits	non	non	12	9	29
Condiments et assaisonnements	n.c.	n.c.	32	16	17
Eaux, eaux minérales et gazéifiées ou sucrées	non	oui	62	18	24
Bières de malt	non	oui	31	28	24
Cigarette	oui	oui	16	-18	n.c.
Produits	Avantage comparatif de Madagascar	Avantage comparatif de l'Afrique du Sud	Part de marché de l'Afrique du Sud dans la SADC	Croissance des exportations de l'Afr. du Sud vers le monde	Percée des produits sud africains sur le marché malgache
			en %	variation annuelle 2000-2004	
Cailloux, graviers et similaires	oui	oui	20	-5	25
Ciment portland	non	oui	14	3	25
Combustibles minéraux, bitume de pétrole	non	oui	79	21	74
Engrais minéraux ou chimiques NPK	non	oui	48	4	10
Huiles essentielles	oui	oui	12	10	18
Parfum et eaux de toilette	non	non	2	23	18
Produit de toilette, shampoing	non	non	8	28	18
Savons, produits et préparation de toilette	non	oui	40	19	1
Préparations lubrifiantes	non	non	9	26	1
Bougies, chandelles, cierges	non	oui	44	13	1

### **Tableau des Menaces (suite)**

Produits	Avantage comparatif de Madagascar	Avantage comparatif de l'Afrique du Sud	Part de marché de l'Afrique du Sud dans la SADC	Croissance des exportations de l'Afr. du Sud vers le monde	Percée des produits sud africains sur le marché malgache
			en %	variation annuelle	2000-2004
Tuyaux plastiques	non	oui	67	40	
Latex caoutchouc	non	non	11	0	-4
Ouvrages en bois	non	non	30	-3	-19
Bois en blocs, planches	oui	non	22	12	-19
Papiers et cartons	non	oui	20	36	14
Serviette, papierhygiénique	non	oui	42	-9	14
Journaux et périodiques	non	non	7	-9	62
Ouvrages en fonte, fer ou acier	non	oui	33	13	17
Outils, articles de coutellerie en métaux communs	non	n.c.	6	1	49
Ouvrages en métaux communs	non	n.c.	4	36	17
Piles électriques	non	n.c.	8	24	61
Accumulateur (batterie)	non	n.c.	16	5	61

Source : Calculs du CREAM basés sur les statistiques du COMTRADE 2004.

Ces tableaux montrent nettement que seul peu de produits représentent des avantages comparatifs pour Madagascar face à l'Afrique du Sud à savoir : les cigarettes, le café non torréfié, les cailloux, les graviers et similaires, les bois en blocs, les planches alors que l'Afrique du Sud possède des avantages comparatifs concernant la plus parts des produits qu'elle échange sur le marché : les tuyaux plastiques, les papiers et cartons, les ouvrages en fonte, fer ou acier, etc.

Après avoir vu les menaces à travers la comparaison par produits, nous essayerons d'analyser les opportunités pour la grande île dans cette adhésion à travers les tableaux suivants qui relatent le commerce existant entre Madagascar et la SADC et le potentiel que pourrait en tirer la Grande Ile.



## II.2. Tableau des opportunités : (Tableau 10 et 11)

### Commerce existant et potentiel entre Madagascar et la SADC en 2004.

Libellé produit	Madagascar exporte vers la SADC	SADC importe depuis le monde	Madagascar exporte vers le monde	Commerce potentiel en milliers de US\$
Animaux vivants	0	1 411	441	441
Poissons et crustacées	2 192	91 543	57 621	30 939
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	756	53 516	3 531	2 775
Fruits comestibles	0	8 982	22 005	1 467
Café thé et épices	309	51 817	33 319	6 896
Graines et fruits; pailles...	273	15 779	1 631	1 358
Sucs et extraits végétaux	0	2 359	3 136	2 359
Minerais de chrome	0	472	7 096	472
Libellé produit	Madagascar exporte vers la SADC	SADC importe depuis le monde	Madagascar exporte vers le monde	Commerce potentiel en milliers de US\$
Huiles essentielles	17	7 744	5 991	4 562
Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	1 536	87 578	8 575	7 039
Ouvrages de vannerie en matières végétales	304	6 787	1 791	3 444
Coton	433	99 879	11 220	10 787
Sisal et autres fibres textiles bruts	90	1 293	2 354	1 203
Vêtements et accessoires du vêtement	0	61 178	719	719
Pierres gemmes brutes, dégrossies ou travaillées	521	56 404	10 363	9 842
Chrome	0	931	1 343	931
Source: Calculs du CREAM basés sur les statistiques de COMTRADE				

Donc, ces tableaux mettent en exergue la forte quantité de certains produits. La raison principale est que sur 1536 produits exportés par Madagascar, 318 révèlent un avantage comparatif par rapport au reste du monde. Or, ces 318 produits représentent 98% de la valeur des exportations malgaches. Sur ces 318 produits, les pays de la SADC hors Maurice ont de meilleurs indicateurs sur seulement 10 produits, et Maurice sur 41 produits. Pour le reste, les produits malgaches ont de meilleurs indicateurs. Une entrée dans la Zone de Libre Echange ouvrirait donc la porte à un grand marché régional (CREAM, 2005).

Selon les estimations de cette même étude, Madagascar peut potentiellement exporter pour 720 millions de dollars US vers l'Afrique du Sud uniquement, et 2,7 milliards US vers la SADC hors Afrique du Sud et Maurice.

### **Conclusion du chapitre 3**

Ce chapitre nous a montré que l'échange dans cette région est largement dominé par l'Afrique du Sud. Vu la performance de la structure de l'industrie Sud africaine ainsi que la situation économique de ce pays classé parmi les pays émergent, l'Afrique du Sud est prête à l'ouverture c'est-à-dire à la compétitivité.

Donc, pour Madagascar, le risque d'être marginalisé par ce pays dans le cadre de cette adhésion n'est pas à écarter au niveau de nombreux stades des échanges commerciaux effectués avec ce dernier.

Le chapitre suivant nous incite à décrypter de plus près les enjeux économiques de l'intégration régionale de la grande île à la SADC.

## **Chapitre 4 : Enjeux économiques de l'intégration de Madagascar dans la SADC**

L'adhésion à une intégration régionale est aujourd'hui une opération courante au niveau mondial. Cette nouvelle structure de la coopération internationale a comme objectif principal de favoriser les échanges commerciaux, qui se traduit par l'abolition des barrières tarifaires intra-régionaux, la facilitation de la réciprocité des échanges interrégionaux, c'est-à-dire, soutenir l'entrée des produits et des services sans droits de douanes ni restrictions sur la quantité entre tous les adhérents.

Les clivages traditionnels sont ainsi bousculés tant au niveau national que régional voire au niveau international. La compétition économique est de plus en plus rude, des marchés hier privilégiés sont aujourd'hui ouverts, offrant de nouvelles opportunités mais aussi l'apparition de nouveaux concurrents.

C'est dans ce chapitre que nous parlons les enjeux économiques de l'adhésion à la SADC, notamment, les impacts négatifs et positifs sur l'économie de Madagascar.

## **Section 1 : Les impacts négatifs**

Comme tout les autres regroupements régionales ou les divers accords de partenariat bilatéral, multilatéral ou encore régional, le risque d'une marginalisation par les plus fort persiste. La volonté de s'échanger ne suffit pas dans ces conditions car les enjeux sont énormes et ceux-ci auront des répercussions sur l'économie sans les mesures draconiennes.

Parmi les menaces à vocation économique de l'adhésion à la SADC, les plus cités sont :

- La baisse des recettes douanières
- Le déficit de la balance commercial
- Le non compétitivité de l'entreprise locale.
- Autres.

### **I. Baisse des recettes douanières**

L'intégration à la ZLE de ce bloc régional suppose une baisse de recettes douanières de l'ordre de 2,1% d'après les études réalisés par le CREAM. Or le pays en dépend largement car ces recettes entre dans le budget de l'Etat. Étant donné que les recettes douanières représentent presque la moitié des recettes fiscales du pays soit 48.1% en 2005.

Ceci compromet, même dans une moindre mesure, l'équilibre des comptes du gouvernement central. Un déséquilibre budgétaire est donc en vue car la recette publique dépend essentiellement des taxes de transaction.

### **II. Déficit de la balance commercial**

Une étude menée par le CREAM en 2005 vient de mettre en évidence la crainte des opérateurs privés malgaches quant à l'intégration de la grande île au sein des structures de libre échange régional. D'après cette étude, près de 47% des opérateurs privés avance que la balance commerciale continuera d'être déficitaire. De 2002 à 2004 le déficit de notre balance de paiement était déjà si fort.

## **II.1. Balance commerciale de Madagascar de 2002 à 2004**

**Tableau 12 : Balance commerciale de Madagascar**

<b>Rubriques</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Exportations FOB (en milliards de Fmg)	373,5	611,6	620,7
Importations FOB (en milliards de Fmg)	-465,5	-793,1	-883,9
Balance Commerciale (FOB / FOB)	-92	-181,5	-263,2

Source : Banque Centrale de Madagascar (BCM)

Concernant nos échanges entre la SADC, en 2003 nous avons déjà une faible exportation par rapport à l'importation. Si nos importations étaient de 126 628 000 USD, l'exportation n'était que de 270795 000 USD. Ainsi donc ils engendreraient une augmentation de l'importation à la suite de cette réduction tarifaire.

## **II.2. Echanges entre Madagascar et la SADC (en 2003)**

**Tableau 13 : Echanges entre Madagascar et la SADC.**

<b>Rubriques</b>	<b>2003</b>
Exportations (en milliers de USD)	27 795
Importations (en milliers de USD)	126 628

Source : TRADE MAP 2003.

En résumé, une hausse considérable des importations conduise à un déficit de la balance commerciale. Par ailleurs, ce déficit de la balance commerciale enregistré entrainera un risque de dépréciation de la monnaie nationale.

### **III. Non compétitivité de l'entreprise locale**

Le principal intérêt de l'adhésion de la grande île au sein de la SADC réside dans l'ouverture des marchés, pour les produits locaux. Un point de vue qui est encore loin d'être partagé par tous les acteurs de la vie économique du pays, dont le secteur privé qui devrait être le moteur du développement.

En effet, l'intégration de notre pays dans le marché de libre échange ne donne avantage que les opérateurs économiques étrangers. Ils sont entraînés de s'investir dans plusieurs secteurs à Madagascar tel que mines, pêche, etc.

Cette non compétitivité des industries Malgache se manifeste aussi par :

- le manque de respect des normes et de la qualité du au retard technologique, au manque de savoir faire et au manque de créativité ;
- des problèmes linguistiques ;
- et par des problèmes de financement.

### **IV. Autres arguments**

Selon la théorie protectionnisme, la libre échange engendre le déficit de la balance commerciale, l'ingérence sur la politique intérieure d'une nation, la réduction de la ressource principale de l'Etat, l'augmentation du taux de chômage et enfin la disparition des entreprises en renouveau.

#### **IV.1. L'argument de la balance commerciale**

L'union douanière conduit à une réduction du tarif douanier. En d'autres termes, le coût des importations devrait diminuer. Les consommateurs vont inciter à acheter des produits étrangers. Donc, il y aura une perte importante pour les entreprises locales. Entre autre, Les importations augmentent et le solde de la balance commerciale se détériore.

#### **IV.2. L'argument de l'indépendance nationale**

Certains régimes politiques souhaitent être indépendants des économies étrangères et isolent leur pays par un tarif douanier élevé. Cependant, une intégration régionale comme la SADC ne permet pas cette attitude.

#### **IV.3. L'argument du revenu**

Les tarifs douaniers assurent un revenu substantiel à l'Etat. Donc, avec l'existence de l'union douanière la recette fiscale devrait certainement diminuer.

#### **IV.4. L'argument de l'emploi**

Sans la protection des entreprises nationales par des tarifs douaniers élevés, avec une concurrence trop forte ou jugée déloyale (dumping social), les entreprises nationales licencient leur main-d'œuvre. Par conséquent, le taux de chômage augmente. Cette argumentation revient en force dans les médias des pays développés actuellement avec la crainte des délocalisations.

#### **IV.5. L'argument des industries sénescentes**

En l'absence d'un protectionnisme qui vise à protéger les industries en déclin par un tarif douanier élevé dont le principal objectif est d'aider les entreprises à se restructurer et à se moderniser, ces entreprises ne survivent pas et risquent de se disparaître face à une telle concurrence. Il s'agit d'éviter les licenciements massifs dans ces industries vieillissantes.

D'une part, la concurrence étrangère est donc un risque de disparition pour les entreprises non compétitives c'est-à-dire, les entreprises vulnérables à la compétition ou encore celles qui ne sont pas à la hauteur face à la concurrence risqueront d'être marginalisées (c'est la loi des plus forts).

D'autre part, la spécialisation de l'économie pourrait aboutir à l'inégalité puisque seul ceux qui a la capacité de s'affronter sur le marché peut subsister.

Ainsi donc les effets néfastes à une intégration régionale à vocation économique, voyons par la suite les impacts positifs de la dite adhésion à la SADC.

## **Section 2 : Les impacts positifs**

Parmi les répercussions les plus marquants figurent l'élargissement du marché pour les entreprises, la baisse des prix pour les consommateurs, la création d'emploi, le transfert de technologie, etc.

### **I. Élargissement de marché pour les entreprises**

Une importante opportunité que présente l'intégration régionale, est la création d'un marché plus vaste. Lorsque les producteurs peuvent vendre librement leurs marchandises, non seulement dans leur propre pays, mais aussi dans un espace économique plus vaste, ils obtiennent en général des gains plus importants. Cela arrive surtout lorsque les producteurs, dans chaque pays, se concentrent particulièrement sur ce qu'ils peuvent produire de plus avantageux, par rapport aux autres. Les producteurs gagnent plus d'argent en vendant plus, et peuvent ainsi investir dans des innovations et la modernisation de leurs infrastructures de production.

Le pays compte 20 millions d'habitants. Les accords de coopération commerciaux signés avec les organisations sous régionales, notamment ceux avec la SADC, lui permettent d'accéder à un marché de plus de 220 millions de consommateurs.

### **II. Baisse des prix pour les consommateurs**

Ce qui signifie, pour les consommateurs, que la plupart des marchandises vont coûter moins cher, à plus long terme. En effet, puisque l'offre augmentera, de la part des producteurs qui entretiennent une concurrence entre eux, tandis que les procédés de fabrication s'affineront de plus en plus, les producteurs essaieront ainsi de toujours baisser les prix de leurs marchandises, pour ne pas perdre leurs parts de marché. Les consommateurs pourront donc, à terme, se permettre d'acheter plus.

### **III. Création d'emploi**

De plus, l'augmentation de la production entraînera une création d'emplois. Ce qui veut donc dire que le nombre de personnes qui chercheront un emploi bien payé pour pouvoir s'acheter les produits mis sur le marché, augmentera également.



Pour les travailleurs, une coopération au niveau régional représente l'opportunité d'instaurer des normes communes dans les Etats en coopération, comme par exemple en matière de sécurité sociale, de protection des droits des travailleurs et travailleuses, ainsi que la fixation d'un salaire minimum commun. Et dans le cadre d'un Marché Commun, il leur sera aussi possible de trouver du travail dans un autre Etat membre.

Pour les Etats, la réglementation commune des activités économiques occasionnera une réduction des dépenses administratives, puisqu'il ne s'agira plus de s'occuper de tout, tout seul. S'il y a une administration commune, chaque Etat ne sera plus obligé d'entretenir un bâtiment, ni d'y affecter des fonctionnaires uniquement à sa charge. L'argent économisé à ce poste budgétaire peut alors être affecté en vue d'autres objectifs, comme par exemple, la construction d'écoles ou d'hôpitaux. Et si l'argent est effectivement investi dans de telles infrastructures, il ira en définitive au profit de chaque citoyen.

#### **IV. Transfert de technologie**

Depuis que les technologies du transport et de la communication se sont développées de manière très rapide, le monde a beaucoup changé. On parle souvent d'un monde qui est « devenu petit », ou bien qui « est devenu très rapproché », puisqu'il est possible, de nos jours, d'échanger des informations, presque en temps réel et presque partout dans le monde entier, grâce à internet, et de voyager en quelques heures d'un bout à l'autre du globe. Les limites traditionnelles d'un Etat national paraissent désormais un peu réduites et certains domaines, difficiles à gouverner et à réglementer, lorsque tout a déjà dépassé les structures nationales de l'Etat.

De plus, il existe de nos jours toujours plus de problèmes qui font fi des frontières, et qu'un Etat ne peut plus résoudre seul, à son niveau national. Le meilleur exemple qu'il convient de citer est celui de la protection climatique, un thème qui se discute de nos jours dans le monde entier, et que l'on essaie de coordonner au niveau international. Lorsque des Etats décident de s'unir dans une certaine région du monde et essaient ensemble de résoudre les problèmes qui y prévalent, lorsqu'ils poursuivent des objectifs communs, il leur semble souvent plus facile, dans les nouvelles conditions du monde de la globalisation, de mieux prendre en charge leur rôle étatique.

Ainsi, l'intégration régionale est l'une des pistes favorisant le transfert de technologie à travers les investissements direct étrangers ou encore à l'aide des biens et services échangés entre les nations.

#### **V. Comportement stratégique ou avantage politique :**

L'adhésion à des organisations régionales peut également être bénéfique, pour des raisons politiques, à de petits pays ou à des pays économiquement faibles, plus particulièrement. Si nous essayons d'imaginer, dans un contexte international, l'union d'un pays relativement faible au plan économique avec plusieurs autres pays, dans le cadre d'une intégration régionale, nous voyons clairement l'importance de ces pays membres réunis, par rapport à l'envergure réduite de chacun de ces pays, pris isolément. Ainsi, si l'union régionale réussit à parler d'une seule voix au niveau international, les pays membres acquerront par là-même une position de négociation nettement meilleure que celle à laquelle chaque pays pourrait prétendre, s'il devait agir seul, pour lui seul « Parler d'une seule voix », c'est-à-dire, réunir toutes les positions différentes au sein du bloc régional, représente tout d'abord, en fait, un énorme défi de coopération politique.

#### **VI. Autres arguments**

Selon la théorie libérale, les branches d'activité non protégées sont soumises à la concurrence internationale. Cela est favorable aux consommateurs nationaux, car, la concurrence forte internationale améliore la qualité et la gamme des produits et le prix tend à baisser sur le long terme.

Donc, il y a une tendance de la part des industriels nationaux à faire plus d'efforts pour améliorer leur production par des investissements.

Les économistes, d'inspiration marxiste, montrent que les pays les plus développés ont intérêt à promouvoir le libre-échange. Donc, la réussite à une intégration dépend de la structure d'une économie qui est prête à la compétitivité.

## **Conclusion du chapitre 4**

Les enjeux économiques de la SADC sont bien repartis en deux : les impacts positifs et les impacts négatifs.

D'une part, la SADC signifie une expansion de marché, du profit pour les entreprises ayant la capacité de concurrencer celles de l'Afrique du Sud. Notons aussi qu'elle pourrait être une occasion d'acquérir des nouvelles technologies. Pour les consommateurs, l'intégration pourrait être le nouveau temple de satisfaction à travers une plus large gamme de produits homogènes ou substituables. Enfin, elle pouvait ainsi créer des emplois.

D'autre part, une adhésion à la SADC signifie aussi réduction des recettes fiscales, déficit de la balance commerciale ou encore marginalisation des entreprises locaux.

## CONCLUSION

La communauté pour le développement de l'Afrique Australe ou la SADC est une organisation régionale à vocation économique qui cherche à unifier tous les Etats de l'Afrique Australe. En effet, la coopération régionale est un moyen de renforcer l'unité des pays membre de la région. Pour favoriser cette coopération économique, la SADC, par l'intermédiaire de ses pays membres, a élaboré le protocole de commerce qui vise à libéraliser le commerce dans la région et de faire en sorte que la région toute entière soit un seul et même territoire. De ce fait, tous les pays membres doivent pouvoir saisir toutes les opportunités offertes au delà de son territoire national et dans la limite de la région. Ces opportunités peuvent être la facilité d'accès aux intrants pour l'entreprise, des millions de consommateurs qui vont élargir le marché de la consommation. Les consommateurs de la région auront aussi une large gamme de choix sur les produits qu'ils vont consommer, et même à des prix raisonnables à cause de la concurrence et de la disparition des taxes douanières. La création d'emploi et le transfert de technologie sont parmi ces avantages.

Toutefois, des menaces sont aussi présentes dans cette intégration régionale. Nous avons vu que, Madagascar pourrait être un grand perdant dans ses échanges s'il n'arrive pas à s'organiser et saisir le marché régional. La concurrence n'est pas une chose simple et avec des concurrents comme l'Afrique du Sud pour les produits manufacturés et avec les autres membres de la SADC pour les produits agricoles, nous avons vu aussi que l'union douanière entraîne la baisse des recettes fiscales et que la zone de libre échange affecte le solde de la balance commercial (balance déficitaire), Madagascar a tout intérêt à être dynamique sinon, il pourrait perdre toutes ses branches de production nationale.

Certes, l'ambition n'est pas si mauvaise. S'ouvrir au reste du monde est une chose mais si une décision aussi grande que celle d'adhérer à un groupement régional comme la SADC se faisait sans une consultation au préalable de toutes les parties prenantes, il y aura sûrement une lacune pour l'économie de la grande île.

Cette adhésion est donc un défi pour les entreprises locales ainsi que pour le gouvernement avec pour objectif, un véritable eldorado pour tout le monde.

Enfin, il y aura toujours un gagnant dans tous cela : les consommateurs malgaches. Si ce ne sont pas ces derniers, qui d'autre alors ?

## BIBLIOGRAPHIES

### Ouvrages (livres/Brochures/Rapports)

BARRE, R., (1969), *Economie politique*, t.II, Presses Universitaires de France, Paris, 8e éd.  
Refondue, 888 p.

BELOLO-EBBE Bruno (mai 2001), L'intégration régionale en Afrique: caractéristiques, contraintes et perspectives, XVIIèmes journées de l'Association Tiers-Monde.

BREMOND, J., SALORT, M., (1992), *Dictionnaire des grands économistes*, Liris, Paris, 187p.

CNUCED (1996). *Rapport sur le commerce et le développement, 1996*, publication des Nations Unies, numéro de vente: F.96.II.D.6, Genève.

HASS E. (1958), *The Uniting of Europe: political, social and economic forces 1950-1957*, Stanford University Press.

HUGON, P., (2002), *Les économie en développement à l'heure de la régionalisation*, Karthala.

KALDOR, N., (1935), *Market Imperfections and Excess Capacity*, *Economica*, NS 2 pp. 33-50.

KEOHANE, (1998), *Power and Interdependence in the Information Age*, *Foreign Affairs*, vol. 77, no. 5, p. 81-94.

LINDBERG L. (1963), *The political dynamics of european economic integration*, Stanford University Press.

ROBSON P. (1980), *The economics of international integration*, Georges Allen & Unwill, United Kindom.

SINDJOUN, L., VENNESSON, P., (2000), *Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la renaissance africaine*, Revue française de science politique, vol. 50, no. 6, p. 915-940.

TRIFFIN, R., (1940), *Monopolistic Competition and General Equilibrium Theory*, Cambridge, Mass. Harvard University Press.

VINER J. (1950), *The Custom Union Issue*, Londres, Stevens & Sons.

VOIGT, L., RAKOTOMALALA, D., (2008), *Guide pratique Intégration régionale*, Brochure, FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG, Antananarivo, 38 p.

### **Revues**

BOULANGER, E., (2008), *Le nationalisme économique dans l'œillère libérale : de l'antithèse au frère illégitime*, Cahier de recherche-CEIM, GRIC, Montréal, 17 p.

CAYALA, D., (2003), *La théorie de la concurrence monopolistique : Une perspective pour un approfondissement des théories de la firme*, Centre Atom, Paris, 27 p.

DAUDIN, G., GAFFARD, J., SARACENO, F., (2007), *Ordre et désordre dans l'échange internationale*, Revue de l'OFCE 100, Paris, 30 p.

FOUCAULT, M., (2006), *Quand la machine de guerre néolibérale tire à couvert*, Institut de démobilisation, Paris, 12 p.

RAMILISON, E., (2007), *Perception du milieu des affaires et des acteurs non étatiques sur l'intégration régionale*. CREAM, Cahier de recherches en analyse économique n°09/2007.

ROUGET, FD., (2006), *LES POLITIQUES COMMERCIALES*.

*Il existe deux grands types de politique commerciale : le protectionnisme et le libre-échange*, CP de SES, Mayotte, 15 p.

SEMPERE, JF., (2008), *Les accords de partenariat économique : un chemin critique vers l'intégration régionale et la libéralisation des échanges*, IFRI, Bruxelles, 30 p.

ZAFIMAHOVA, S., (2006), *Les entreprises malgaches face à l'internationalisation et la globalisation de l'économie*, note d'analyse du CDE, CDE, Antananarivo, 27 p.

### **Articles**

CREAM (2005), *Impact de l'APE sur l'Economie malgache, Une analyse à partir de WITS*, octobre 2005, Version provisoire. p.30.

ONEAL, JR., RUSSETT, B., (2004), *A la recherche de la paix dans un monde d'après-guerre froide caractérisé par l'hégémonie et le terrorisme*, Etudes internationales, vol 35, No 4, Article érudit, Montréal, 26 p.

### **Mémoires-Thèses-Etudes-Ateliers-Conférences**

LE CERED/FORUM ET LE CERENA, (2001), *Analyse comparative des processus d'intégration régionale*, MAE France, Paris.

LEONCINI M., (2005), *La formulation et la mise en œuvre de la Politique extérieure commune de la communauté Andine*, L'ENA, 61 p.

RAKOTONJATOVO, T., (2006), *Impact de l'adhésion au protocole de la SADC sur le commerce*, CREAM, MAE Madagascar, Antananarivo.

### **WEBOGRAPHIES**

<http://fr.wikipedia.org>

<http://www.sadc.int>

<http://www.fr.allafrica.com/Madagascar>

<http://www.smbmada.net>

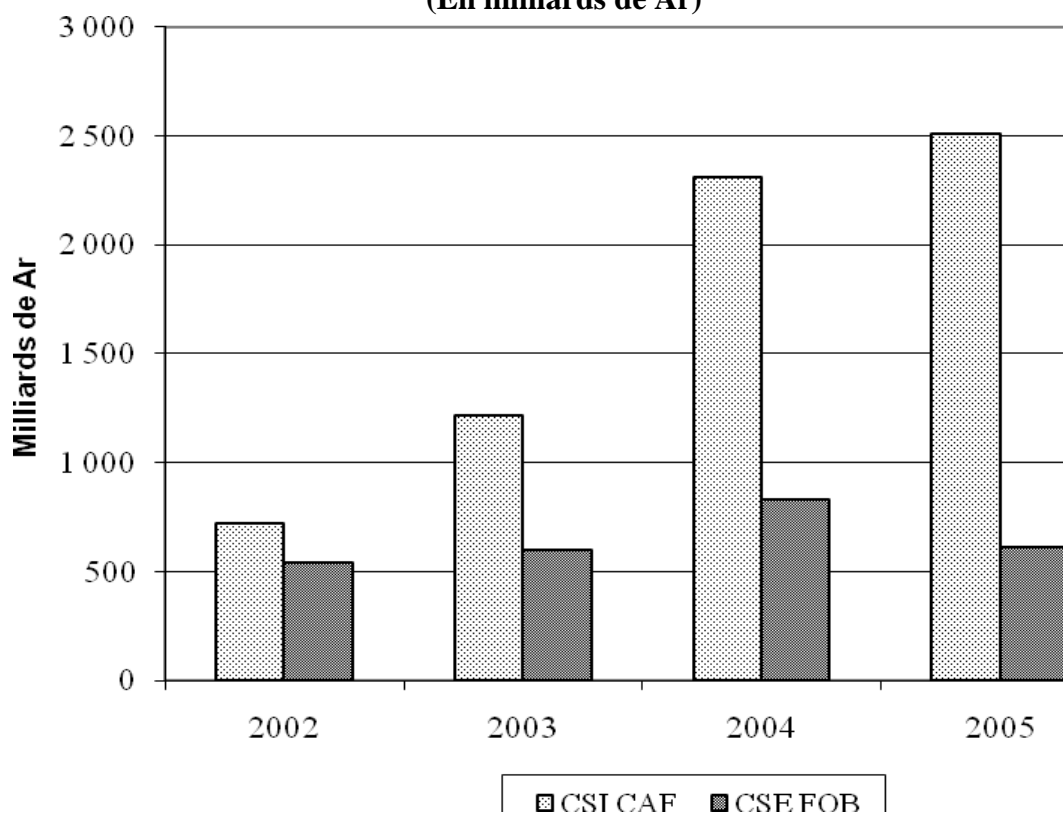
<http://www.local.attac.org/18/>

## ANNEXE : Commerce Extérieur

### ANNEXE 1 : ECHANGES EXTERIEURS

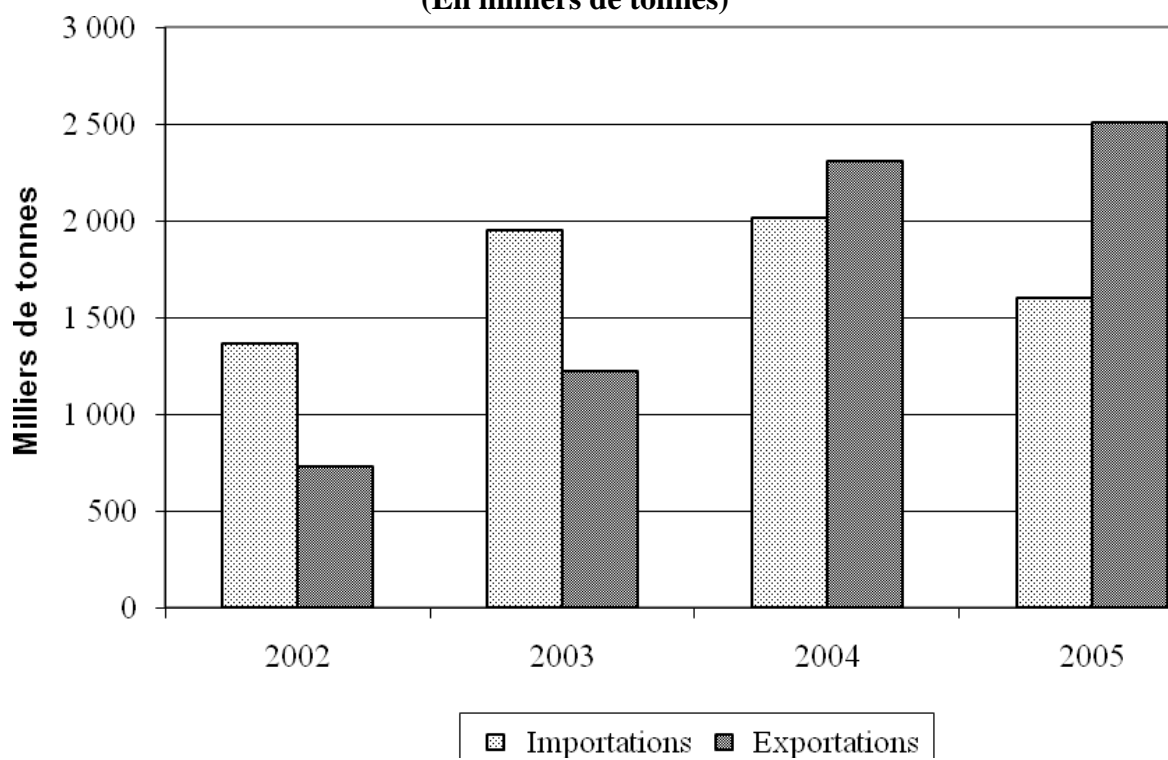
Par rapport à l'année 2004, l'année 2005 est caractérisée par un renchérissement de valeur des importations, par opposition à une diminution de valeur des exportations. En effet, la valeur des importations (valeur CAF exprimée en DTS) a cru de 1,4% malgré une baisse de la quantité importée de -20,6%. Au niveau des exportations, il est noté un accroissement de la quantité exportée de 7,3%, mais face aux différents facteurs qui interviennent à la formation des prix de ces produits exportés, la valeur correspondante (valeur FOB exprimée en DTS) est de -31,3%.

**Graphique 1 : Evolution des échanges extérieurs entre 2002 et 2005<sup>P</sup>**  
(En milliards de Ar)





**Graphique 2 : Evolution annuelle des échanges extérieurs entre 2002 et 2005<sup>P</sup>**  
**(En milliers de tonnes)**



Source : INSTAT/DES

**Tableau 1 : Situation des échanges extérieurs entre 2002 et 2005<sup>P</sup>**

Année	2002	2003	2004	2005 <sup>P</sup>
<b>Poids net (en tonne)</b>				
Importations	1 367 000	1 976 200	2 012 167	1 597 453
Exportations	321 900	432 403	453 033	485 965
<b>Valeurs (en millions de DTS)</b>				
Importations en valeur CAF	412,5	692,2	836,2	848,2
Exportations en valeur FOB	322,5	344,8	303,1	208,1
<b>Valeurs (en milliards de Ar)</b>				
Importations en valeur CAF	724,0	1 218,6	2 309,4	2 508,5
Importations en valeur FOB	615,4	1 062,5	...	...
Exportations en valeur FOB	563,7	602,5	833,0	617,6
<b>Balance commerciale (en milliards de Ar)</b>	-51,7	-418,8	...	...
<b>(FOB-FOB)</b>				
<b>Taux de couverture (en %)</b>	91,6	56,7	...	...

Source : INSTAT/DSE

Le numero 1 mondial du memoires



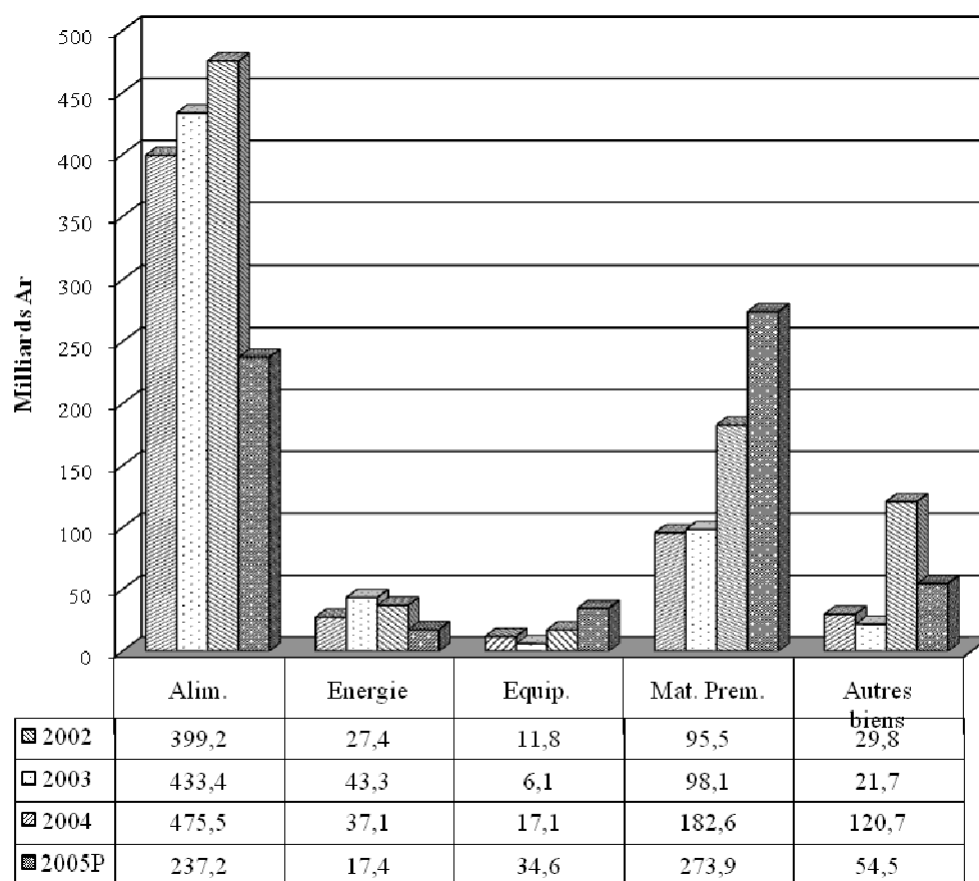
[www.rapport-gratuit.com](http://www.rapport-gratuit.com)

[clubmemoire@gmail.com](mailto:clubmemoire@gmail.com)

## ANNEXE 2 : EXPORTATION

La structure des exportations (commerce spécial d'exportation) est caractérisée par la place occupée par l'Alimentation et par les Matières premières. En 2005, les statistiques sont respectivement de 38,4% et de 44,3%. Quant à l'évolution, les premiers types de groupe d'utilisation ont connu une baisse de (-50,1%) et les seconds, une hausse de 50,0%.

**Graphique 3 : Evolution du commerce spécial d'exportation selon le groupe d'utilisation des produits entre 2002 et 2005<sup>P</sup>**  
(Valeur FOB en milliards de Ar)



Source : INSTAT/DSE

**Tableau 2 : Evolution du commerce spécial  
d'exportation par principaux produits entre 2002  
et 2005<sup>P</sup>**

Produit	Valeur FOB (En milliards de Ar courant)				Poids net (En milliers de tonne)			
	2002	2003	2004	2005 <sup>P</sup>	2002	2003	2004	2005 <sup>P</sup>
	Bois bruts	1,1	0,2	0,6	4,7	7,0	17,2	36,7
Bois sciés	3,3	2,3	10,2	52,2	10,4	8,8	14,1	32,0
Cacao en fèves	11,2	9,5	11,8	6,0	5,3	4,4	4,3	1,8
Café vert	5,2	5,1	8,2	9,7	8,1	6,9	7,8	5,3
Chromite	3,8	3,8	13,9	21,2	61,3	44,1	63,8	227,5
Coton cardé ou peigné	0,4	3,4	3,9	0,6	0,4	2,5	1,4	0,3
Coton en masse	4,0	3,9	4,2	1,8	3,2	2,5	1,8	1,1
Crevettes	89,5	70,4	95,3	51,9	10,2	8,4	6,2	3,9
Cuir bruts de bovins	3,7	4,1	8,4	6,3	3,5	3,9	5,8	4,1
Fibres de sisal	4,5	2,2	4,6	5,0	7,5	4,2	4,7	3,9
Girofle	31,6	35,8	52,8	33,6	7,2	15,9	12,6	6,2
Graphite	4,9	5,0	8,5	8,0	8,7	7,7	7,9	6,8
Huiles essentielles	10,9	6,7	12,0	13,6	1,2	0,9	1,5	1,5
Langoustes	5,3	4,0	8,2	6,4	0,3	0,3	0,4	0,3
Litchis	19,6	14,0	37,7	34,8	15,8	14,6	20,4	24,6
Pierres fines industrielles	14,0	17,0	18,4	36,8	2,9	2,3	4,4	4,8
Poissons	4,0	2,8	4,6	6,8	3,2	3,6	0,8	0,9
Poivre	2,6	2,2	3,4	3,5	1,2	1,0	1,2	1,2
Produits pétroliers	26,2	43,3	37,0	17,3	83,2	214,5	116,3	13,4
Raphia	7,5	8,8	9,4	9,7	3,5	4,2	2,8	2,5
Sucre	0,6	3,8	15,4	3,7	0,8	4,1	12,5	1,9
Tissus de coton	11,9	7,1	13,6	0,4	1,4	0,8	1,5	0,1
Vanille	224,7	282,3 <sup>r</sup>	233,0	51,5	1,1	1,1	0,7	1,0
Autres produits	73,4	65,3 <sup>r</sup>	218,0	231,9	74,3	58,5	123,4	113,9
<b>TOTAL</b>	<b>563,7</b>	<b>603,0<sup>r</sup></b>	<b>833,0</b>	<b>617,6</b>	<b>321,7</b>	<b>432,4</b>	<b>453,0</b>	<b>486,0</b>

**Tableau 3 : Evolution des exportations des zones franches entre 2002 et 2005**

Produit	Valeur FOB (En milliards de Ar courant)				Poids net (En milliers de tonnes)			
	2002	2003	2004	2005 <sup>P</sup>	2002	2003	2004	2005 <sup>P</sup>
Chandails, Pulls	35,5	82,8	214,9	193,6	2,2	2,3	4,3	4,1
Conserves de thons	38,9	50,5	78,6	43,8	12,5	19,4	18,5	9,6
Crevettes	77,1	80,6	101,6	118,4	5,7	6,4	5,5	6,1
Prêt-à-porter féminin	36,5	92,0	210,6	177,6	1,1	4,5	8,6	7,1
Prêt-à-porter masculin	44,9	57,6	158,3	133,3	2,6	3,7	9,1	7,5
T-shirts	7,9	17,8	37,7	42,9	0,5	1,7	2,2	2,6
Tissus de coton	1,8	0,0	6,4	13,3	0,3	0,0	0,6	1,1
Tissus de soie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits	80,8	75,0	207,0	184,0	9,5	18,4	23,4	13,3
<b>TOTAL</b>	<b>323,3</b>	<b>456,3</b>	<b>1 015,1</b>	<b>906,9</b>	<b>34,5</b>	<b>43,9</b>	<b>72,1</b>	<b>51,4</b>

Source : INSTAT/DSE

Notons que le **commerce spécial d'exportation (C.S.E.)** comprend :

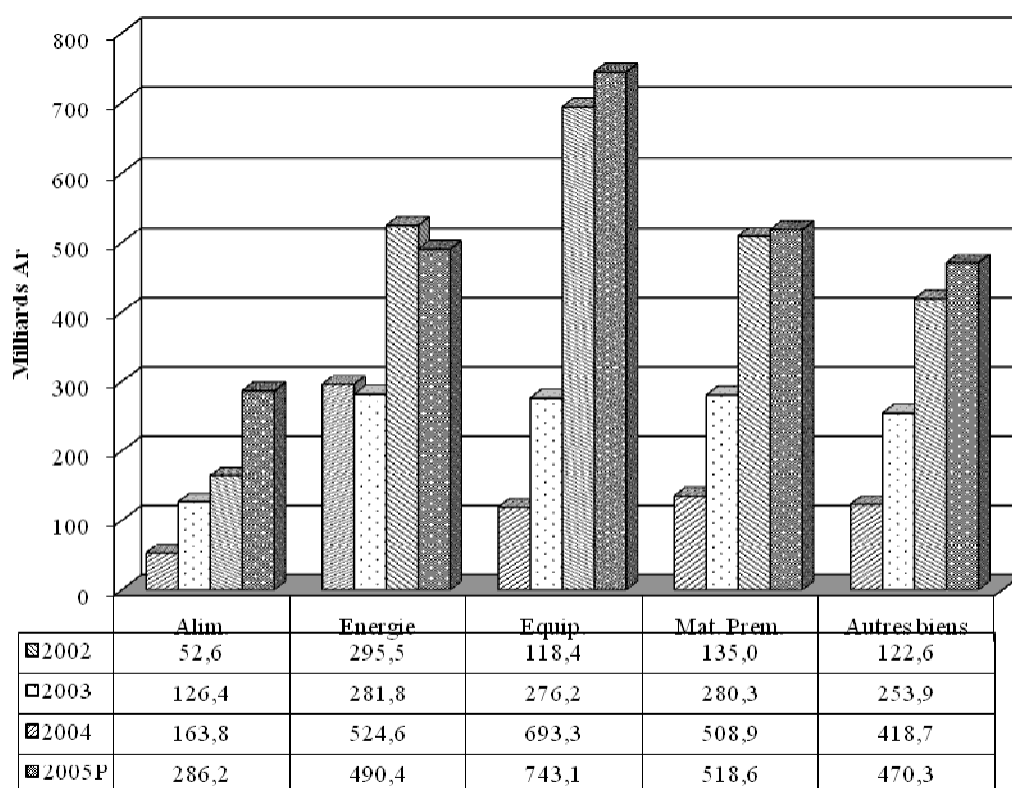
- les exportations de produits d'origine nationale,
- les exportations de produits nationalisés,
- les exportations pour avitaillement direct,
- les exportations temporaires pour un perfectionnement passif,
- les entrées en zone franche depuis le marché "national",
- les entrées en entrepôt douanier de produits d'origine nationale ou nationalisés et,
- les réexportations en suite d'une importation temporaire pour perfectionnement actif.

Sont exclus en particulier les sorties de zone franche vers l' "Étranger", les réexportations en suite d'entrepôt et les transits. Cependant, faute de précision sur le régime des entreprises mises en cause, les exportations définitives dans le cadre de la promotion du secteur textile du chapitre E6 sont comptabilisées par défaut dans les exportations des zones franches.

### ANNEXE 3 : IMPORTATION

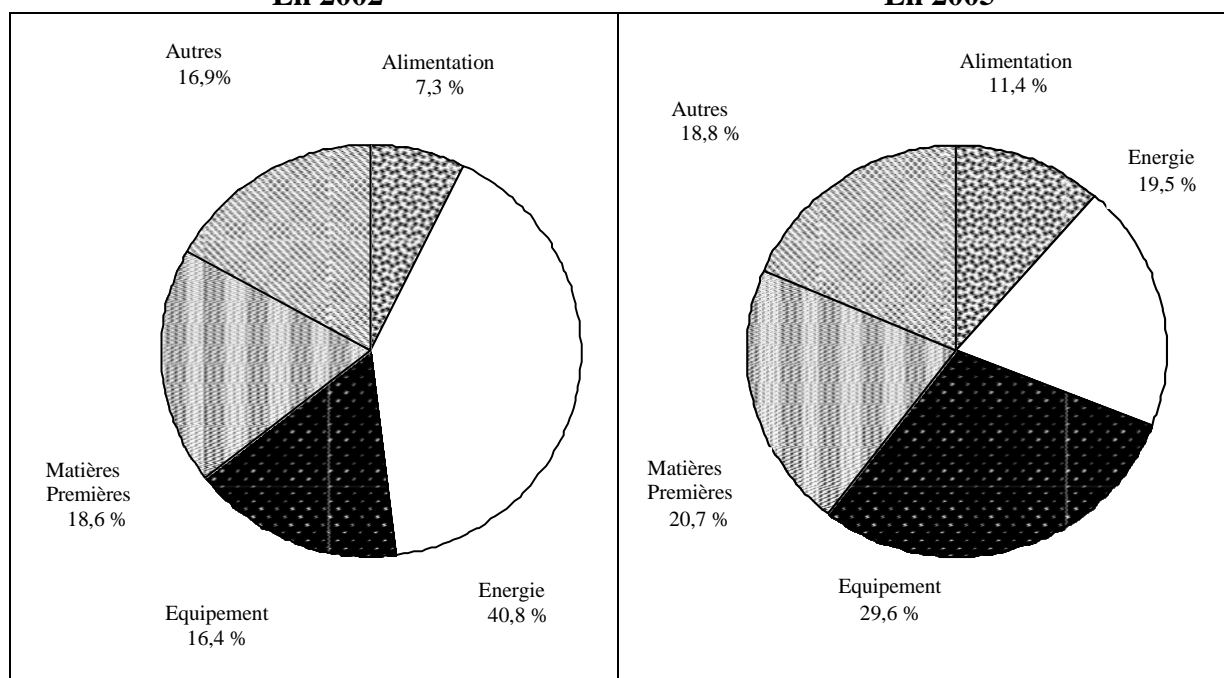
En 2005, les Equipements (29,6%) et les Matières premières (20,7%) composent essentiellement les importations. Comparée à l'année 2002, la structure présente un changement considérable si, à cette époque, l'Energie, à elle seule, renferme 40,9% des importations.

**Graphique 4 : Evolution du commerce spécial d'importation selon le groupe d'utilisation des produits 2002 et 2005<sup>P</sup>**  
(Valeur CAF en milliards de Ar)



Source : INSTAT/DSE

## Structure par groupe d'utilisation du commerce spécial d'importation En 2002



**Source : INSTAT/DSE**

Notons que le **commerce spécial d'importation (C.S.I.)** comprend :

- les mises à la consommation lors d'une importation directe,
- les importations temporaires en vue d'un perfectionnement actif,
- les mises à la consommation en suite de zone franche,
- les mises à la consommation en suite d'entrepôt,
- les mises à la consommation lors d'une réimportation après exportation temporaire pour perfectionnement passif et,
- les mises à la consommation en suite d'admission temporaire.

Sont exclus en particulier les entrées en zone franche depuis l'«Étranger», les entrées en entrepôt douanier de produits d'origine étrangère et les transits. Cependant, faute de précision sur le régime des entreprises mises en cause, les importations dans le cadre de la promotion du secteur textile du chapitre S6 sont comptabilisées par défaut dans les importations des zones franches.

## SITUATION DES ECHANGES PAR GROUPE DE PAYS

La ventilation des exportations selon les principaux groupes de pays/régions reflète une structure restant dominée par l'Europe, entre autre la France. L'évolution est toutefois négative par rapport à l'année 2004, notamment de -42,9% pour la France. Outre l'Europe, « Chine et Extension » fait aussi partie des principales destinations des exportations malgaches en 2005. Il faut noter que cette destination a pris un élan ces dernières années, puisque, si dans les années antérieures, elle rapportait en moyenne Ar 23,6 milliards au pays (années 2002, 2003, 2004), pour l'année 2005, le montant correspondant est de Ar 79,0 milliards, soit 2,4 fois plus que l'année 2004.

Quant à la structure des importations, la France est également le principal pays fournisseur de Madagascar, derrière les pays pétroliers. La part qui leur revient s'évalue à 15,4% en 2005, avec un taux d'accroissement de 15,7% par rapport à l'année précédente. En outre, l'année 2005 est marquée par une diminution des importations à l'origine du Japon (-24,6%) et de la « Chine et extension » (-5,5%), au profit de la COI (+182,4%), de la COMESA (+57,0%), de l'ASIE SE (+54,7%) et de la SADC (+19,6%).

- L'**Asie SE** comprend : l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour.
- La **C.O.I.** comprend : Maurice, La Réunion, Les Seychelles et Les Comores.
- « **Chine et extension** » comprend : la Chine, Hong Kong et Taiwan.
- L'**Europe des Quinze** comprend : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.
- Les **Pays Pétroliers** comprennent : l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, le Qatar et les Émirats.
- Le **COMESA** comprend : l'Angola, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, L'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, Maurice, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe.
- Le **SADC** comprend : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, Lesotho, le Malawi, Maurice, la Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Tanzanie, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Zimbabwe.



**Tableau 4 : Evolution du commerce spécial d'exportation selon le pays et / ou la région de destination entre 2002 et 2005 <sup>P</sup> (Unité : milliards de Ar)**

<b>Pays / Région</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005 <sup>P</sup></b>
COI	54,5	68,4	73,1	58,6
COMESA	34,0	59,0	51,8	31,3
SADC	38,8	57,7	57,3	45,3
Asie SE	32,9	37,1	64,7	54,4
Chine et extension	19,1	18,4	33,2	79,0
Europe des 15 (France exclus)	90,6	65,8	106,1	85,9
Pays Pétroliers	1,1	2,2	2,4	2,3
Afrique du Sud	1,3	5,1	3,2	3,5
France	143,9	173,3	279,6	159,6
Japon	25,8	16,5	20,0	19,3
USA	134,0	158,0	172,9	35,4
<b>TOTAL</b>	<b>576,0</b>	<b>661,5</b>	<b>864,3</b>	<b>574,6</b>

**Source : INSTAT/DSE**

**Tableau 5 : Evolution du commerce spécial d'importation selon le pays et / ou la région d'origine entre 2002 et 2005<sup>P</sup> (Unité : en milliards de Ar)**

<b>Pays / Région</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005<sup>P</sup></b>
COI	24,4	37,2	40,4	114,1
COMESA	35,1	59,1	90,1	141,5
SADC	58,6	151,9	231,9	277,3
Asie SE	65,8	150,8	225,4	348,6
Chine et extension	48,9	127,2	261,5	247,0
Europe des 15 (France exclus)	66,3	141,6	313,5	304,7
Pays Pétroliers	219,4	168,9	348,3	473,5
Afrique du Sud	36,2	105,1	168,0	163,0
France	108,1	196,4	350,0	405,1
Japon	13,3	32,9	97,8	73,7
USA	17,0	35,0	73,9	76,7

**Source : INSTAT/DS**

**Tableau 6 : Taux de conversion du DTS en MGA**

<b>MOIS</b>	<b>JAN</b>	<b>FEV</b>	<b>MAR</b>	<b>AVR</b>	<b>MAI</b>	<b>JUN</b>	<b>JUL</b>	<b>AUG</b>	<b>SEP</b>	<b>OCT</b>	<b>NOV</b>	<b>DEC</b>
<b>2002</b>	1664,5	1738,4	1738,4	1738,4	1738,4	1738,4	1822,4	1792,5	1783,5	1775,1	1762,0	1765,6
<b>2003</b>	1745,4	1731,9	1746,2	1765,1	1721,8	1698,1	1710,8	1711,5	1711,2	1736,8	1775,8	1766,1
<b>2004</b>	1922,2	2051,9	2201,1	2635,5	2910,3	3351,1	3181,7	2990,1	3023,1	3055,2	2984,9	2880,6
<b>2005</b>	2807,8	2861,8	2903,3	2924,9	2902,4	2993,2	2945,6	2941,7	2995,7	3039,2	3076,8	3088,1

**Source : INSTAT/DSE**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>Partie I : APPROCHE THEORIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL, DE L'INTEGRATION REGIONALE ET LE PROCESSUS D'INTEGRATION</b> .....	<b>3</b>
Chapitre 1 : Approche théorique : commerce international et intégration régionale.....	3
Section 1 : Le libre-échange et le protectionnisme .....	4
Section 2 : L'intégration régionale.....	12
Chapitre 2 : Le processus d'intégration .....	19
Section 1 : Généralités sur la SADC .....	20
Section 2 : Le protocole commercial.....	25
<b>Partie II : MENACES ET OPPORTUNITES POUR MADAGASCAR DANS L'ADHESION A LA SADC</b> .....	<b>30</b>
Chapitre 1 : La grande île dans la SADC.....	30
Section 1 : La situation économique des pays de la SADC .....	31
Section 2 : Les échanges régionaux de MADAGASCAR.....	35
Chapitre 2 : Enjeux économiques de l'intégration de Madagascar dans la SADC.....	43
Section 1 : Les impacts négatifs .....	44
Section 2 : Les impacts positifs .....	48
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>52</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	<b>I</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>IV</b>

Nom : RAKOTOARIMANANA

Prénoms : Njivaniaina Jerry

Titre : Intégration de la grande île à la SADC

Nombre de page : 49

Tableau : 13

Graphique : 3

### Résumé

La théorie classique de l'intégration s'est développée à partir des travaux de Viner (1950) portant sur les effets de l'union douanière sur l'échange international. Quant à la SADC, elle se définit comme une « Communauté de développement de l'Afrique Australe » dont l'objectif principal est de promouvoir la croissance économique, le développement socio-économique, par l'intégration régionale ainsi que par le biais du développement du commerce et de l'investissement. Le protocole commercial prend sans doute une place importante dans un groupement régional à vocation économique comme la SADC puisque c'est par le biais du commerce que le développement de la région se fera.

De sa part, la grande île a ratifié le protocole commercial par voie parlementaire en juillet 2005. Cette décision engendrera des droits, des obligations pour le pays étant donné que cette organisation régionale est fondée sur des protocoles entre les Etats membres.

Par ailleurs, l'adhésion à un espace régional n'est pas systématiquement une réussite. En effet, cette dernière dépendra de plusieurs facteurs comme les règles qui régissent au commerce international, les efforts de chaque pays pour faire face à ce nouveau environnement, et tant d'autres.

Ainsi donc, les enjeux économiques de la SADC sont bien repartis en deux : les impacts négatifs ou les menaces et les impacts positifs ou les opportunités.

Mots clé : adhésion, commerce international, intégration régionale, menaces, opportunités, protocole commercial.

Encadreur : Monsieur ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa

Adresse de l'auteur : Lot III R 6 LE Tsarafaritra Tsimbazaza, (101) Antananarivo